



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Khoman (Thaïlande)</i>	161
<i>Discours de M. Gomulka (Pologne)</i>	164
<i>Discours de M. Sapena Pastor (Paraguay)</i>	172
<i>Discours de M. Unda Murillo (Guatemala)</i>	177
<i>Intervention de M. Wadsworth (Etats-Unis d'Amérique)</i>	181
<i>Intervention de M. Debayle (Nicaragua)</i>	181
<i>Intervention de M. Bisbé Alberni (Cuba)</i>	182

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. KHOMAN (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord vous présenter, Monsieur le Président, en mon nom et en celui de ma délégation, nos félicitations chaleureuses pour votre élection à vos importantes fonctions. Je suis persuadé que votre parfaite connaissance et votre grande expérience des affaires de l'Organisation des Nations Unies, jointes à vos éminentes qualités personnelles, permettront à l'Assemblée générale d'aboutir, à cette session, à des résultats concrets. Nous vous souhaitons un plein succès dans votre très importante tâche.

2. Au moment où nous nous réunissons de nouveau pour la quinzième session de l'Assemblée générale, il ne fait pas de doute que l'atmosphère internationale est très différente de ce qu'elle était il y a un an. Alors que l'an dernier, l'espoir et l'optimisme régnaient, l'Assemblée se réunit aujourd'hui dans des circonstances menaçantes, qui sont le prolongement d'une période critique pendant laquelle le désir de paix et de tranquillité de l'homme a été singulièrement battu en brèche.

3. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux sessions de l'Assemblée générale, les efforts déployés pour améliorer la compréhension internationale ont subi tant d'échecs qu'au début de la quinzième session le monde est encore secoué par la tempête qu'il a essuyée pendant ces derniers mois.

4. L'heure n'est pas à la panique, mais plutôt à une calme réflexion. Ce qu'il faut, c'est probablement moins de paroles, mais plus de délibérations réfléchies et de mesures constructives destinées à soulager l'angoisse profonde qui étreint, corps et âme, des millions d'êtres humains. Notre but ici ne devrait pas être de manœuvrer à des fins de propagande ou pour obtenir des avantages psychologiques, mais de conjuguer nos efforts pour rétablir des conditions internationales saines. Nous devons à nos peuples et à ceux qui, dans le monde, ont les yeux fixés sur

nous de faire tout notre possible pour supprimer les causes de conflits éventuels et poser les fondations d'une paix longue et durable. Aujourd'hui, plus que jamais, le problème le plus important qui se pose à nous est toujours de préserver la paix, de la protéger contre les assauts, intentionnels ou non, et de la renforcer pour lui permettre de résister à toute violation future. Ce n'est pas une tâche qui puisse être confiée à une seule puissance ou à un groupe de puissances. Une petite puissance y est aussi intéressée qu'une grande; et si nous échouons dans cette œuvre capitale, nous savons ce qui adviendra de nous tous, de nos peuples et de nos patries. Voilà pourquoi mon pays n'esquivera jamais ce qu'il estime être son devoir et, à cette fin, nous ferons tout notre possible, dans les limites des ressources dont dispose notre pays.

5. Que devons-nous penser de la situation que je viens d'exposer brièvement? Devons-nous adopter une attitude apathique et nous dire qu'après tout, depuis quelques années déjà, des vents chauds et froids ont soufflé alternativement sur le monde? Ou devons-nous nous fier à cette loi cyclique bien connue qui régit la politique et l'économie de l'humanité tout entière? Tel est le problème. Nous devons maintenant essayer d'examiner objectivement ses éléments constitutifs et d'étudier l'actif et le passif des choses.

6. Du côté positif, nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper qu'aucune nation — du moins aucun des Etats Membres de l'Organisation — ne désire plonger le monde dans un conflit généralisé, car ceux qui possèdent des armes modernes savent, et ceux qui n'en possèdent pas peuvent bien concevoir, l'ampleur des destructions et des souffrances qui seraient notre lot si une conflagration mondiale venait à éclater. Le fait même, également, que tant de personnalités éminentes sont réunies ici pour participer aux travaux de l'Assemblée peut être considéré comme un indice du désir profond de la plupart des pays de trouver une voie menant à une paix durable. Cependant, si le fait que la plupart des nations ne désirent pas plonger le monde dans un conflit favorise incontestablement nos efforts en vue d'assurer la paix, il ne s'ensuit pas, malheureusement, que toutes soient prêtes à s'abstenir de paroles ou d'actes qui, en eux-mêmes, sont des germes de conflits.

7. En particulier, sur le plan verbal, nul ne peut avoir manqué de remarquer une nette détérioration des usages en honneur dans les réunions internationales. Au lieu de ce qu'à l'époque de nos pères les juristes appelaient le *comitas gentium*, nous sommes maintenant témoins d'un manque mutuel de courtoisie, intentionnel et calculé, et nous entendons fréquemment tenir des propos injurieux. Sans aucun doute, pareil comportement ne saurait favoriser la concorde et l'harmonie internationales; au contraire, il vicie l'atmosphère et rend plus difficiles, sinon impossibles, une meilleure compréhension et la conciliation. Peut-être s'agit-il d'un signe passager de

notre époque, mais on ne peut s'empêcher d'exprimer l'espoir que, plus vite il disparaîtra, mieux cela vaudra pour notre communauté internationale.

8. Un autre aspect troublant de notre monde actuel est la propagande inlassable que, depuis un certain temps déjà, les uns mènent contre les autres, tant par les paroles que par les écrits. Cette guerre de mots fait fi de toute décence et il advient fréquemment que des inexactitudes soient dites et répétées à maintes reprises et prennent chaque fois plus de force du fait que le ton monte. Qui pourra jamais prétendre qu'une telle propagande favorise la bonne volonté et la bonne entente? Pour sa part, mon pays connaît, parce qu'il en a fait l'expérience amère, l'étendue de cette propagande, et sait que des accusations insensées peuvent être formulées. Si nous préférons, dans la plupart des cas, feindre de les ignorer et ne pas y répondre, c'est parce que nous sommes fermement convaincus que ceux qui y ont recours finiront par être les victimes de leur venin.

9. Parfois, cette propagande ne masque pas les responsables sous l'anonymat des organes normaux d'information. Les responsables font publiquement des déclarations officielles et clament les accusations les moins fondées, à seule fin de s'assurer des avantages sur le terrain de la propagande. Un des exemples les plus récents, que je voudrais mentionner, ne remonte qu'à quelques jours: un gouvernement qui n'a pas jusqu'à présent de représentation diplomatique dans un pays de l'Asie du Sud-Est voisin de la Thaïlande a accusé mon gouvernement d'intervenir dans les affaires de ce pays, de permettre à des forces adverses l'accès du territoire thaïlandais, de concentrer des unités militaires sur la frontière de ce pays et enfin d'avoir fait ouvrir le feu par nos navires sur des navires et des troupes de ce pays voisin. Ces accusations travestissent complètement la vérité. En réalité, la Thaïlande s'est abstenue scrupuleusement d'intervenir dans les affaires intérieures du pays en question, comme d'ailleurs de tout autre pays, bien qu'au cours des désordres récents nombre de nos ressortissants aient subi des sévices et que nos navires aient essuyé des coups de feu alors qu'ils naviguaient de notre côté du fleuve. Mon gouvernement n'a pas non plus accordé de facilités à des forces étrangères ni ne leur a permis le passage de notre territoire. Dans ce cas particulier, un simple coup d'œil sur une carte montrerait qu'aucune des parties n'a besoin de traverser notre territoire, puisqu'il existe un grand fleuve qui offre un moyen de communication facile et suffisant. Quant aux prétendues concentrations de troupes, mes compatriotes aussi bien que les étrangers qui vivent dans un pays libre et ouvert comme le nôtre, et sans aucun "rideau", peuvent témoigner du caractère fantaisiste de cette accusation.

10. Cependant, pareilles assertions ne sont pas complètement dénuées de sens; à notre avis, elles pourraient annoncer une intervention ouverte de certains éléments demeurés cachés jusqu'ici. De toute façon, elles révèlent certains intérêts qu'on ne saurait qualifier d'altruistes. Dans un cas pareil, il pourrait être intéressant d'envisager la réouverture d'une enquête, tant à l'intérieur du pays considéré que sur ses frontières, par une autorité impartiale telle que l'Organisation des Nations Unies. Pareille enquête pourrait être cette fois très révélatrice et apprendre au monde un certain nombre de faits alarmants, étant

donné surtout que, selon des nouvelles qui nous sont parvenues ce matin, des attaques massives ont été lancées par des forces entraînées, équipées et dirigées par des puissances étrangères. Une telle enquête montrerait clairement qui se livre à des interventions, par quels moyens et sur quelle échelle. Peut-être ne sera-t-elle pas approuvée par ceux qui, en ce moment, menacent la sécurité et l'existence même de ce pays, ni par leurs amis, mais elle pourrait fort bien être utile à la liberté et à la stabilité du pays en question.

11. Pour ce qui est de la Thaïlande, elle n'a aucun intérêt matériel ou économique dans ce pays, et elle n'a non plus aucune visée expansionniste. Notre seul intérêt est de voir la paix et l'ordre régner, pour le bien même de ce peuple. D'autre part, les désordres et les interventions de certains éléments perturbateurs compromettent notre bien-être et notre sécurité, que nous entendons préserver par tous les moyens en notre pouvoir, en notre qualité de gouvernement responsable envers son peuple.

12. Néanmoins, le nœud du problème réside sans doute dans le fait que le monde est profondément divisé pour ce qui est tant des modes de vie que des intérêts et des idéologies. Le fossé est profond et difficile à combler. L'opposition entre les deux camps est si manifeste qu'elle peut apparaître partout et presque en toute occasion, surtout entre les deux principales puissances, de sorte que des heurts demeurent toujours possibles. Il en est de même de situations qui se créent dans de nouvelles régions où les intérêts immédiats de ces puissances ne sont pas en jeu. Là, la possibilité d'une intervention par l'une entraîne la probabilité d'une intervention par l'autre, ce qui crée un danger de conflits éventuels.

13. Tel est, en bref, le problème fondamental qui est à l'origine de nos difficultés actuelles. Il est certain que cette divergence essentielle entre nations a des répercussions et exerce une influence sur toutes les autres questions importantes, qu'il s'agisse du désarmement, de l'aide économique ou d'autres questions.

14. Voilà le problème aux causes profondes qui se pose à nous et dont la solution nous échappe encore. Cependant, tant que les deux camps s'affrontent sans aucune perspective de compromis et en se craignant et se soupçonnant profondément l'un l'autre, il est difficile de trouver ne serait-ce qu'un modus vivendi pratique et sûr. Par conséquent, nos efforts doivent viser d'abord à empêcher une nouvelle aggravation de cette situation délicate. Nous devons nous appliquer à éviter d'accroître l'appréhension et la méfiance entre nations et nous pouvons y parvenir en nous abstenant de menacer d'utiliser les armes modernes de destruction car ces menaces sont, à notre époque, l'une des causes principales de la tension internationale. En même temps, nous devons conjuguer nos efforts pour combler ce gouffre béant. Nous avons à notre disposition, à l'heure actuelle, le meilleur instrument de notre temps et peut-être de tous les temps: l'Organisation des Nations Unies. Nous devrions savoir comment l'utiliser, dans l'intérêt de tous et pas seulement de l'un ou de quelques-uns d'entre nous.

15. Il ne me semble guère nécessaire de dire que les Nations Unies ont plus que répondu à notre attente. Dans la situation délicate et complexe qui s'est créée

récemment au Congo, l'Organisation a rendu et continue de rendre les services les plus précieux. Elle a sauvé ce pays, et peut-être le monde entier, du chaos. M. Hammarskjöld et tous ses collaborateurs méritent nos vives félicitations et notre reconnaissance. Le Secrétaire général en particulier, dans les conditions les plus difficiles, a fait preuve d'une grande perspicacité, de beaucoup de courage et de sagesse. Le vote massif qui a eu lieu récemment à l'Assemblée montre que nous approuvons sans réserve sa direction éclairée et la façon dont il a mené les opérations au Congo.

16. Etant donné les résultats obtenus, la seule ligne de conduite logique qui nous reste à suivre est de consolider le poste de Secrétaire général, tel qu'il a été créé par la Charte. S'il faut apporter des modifications quelconques à ce poste, elles doivent viser à accroître l'autorité du Secrétaire général et à lui donner, outre notre appui et notre confiance, les meilleurs moyens possibles de s'acquitter efficacement de son mandat et de ses tâches.

17. Les nations du monde entier y gagneront et les chances de paix et de stabilité augmenteront. A notre avis, l'ONU demeure la seule organisation dont nous disposons qui soit capable de s'interposer entre les deux groupes rivaux. Elle peut servir à empêcher qu'ils ne se heurtent de front et à amortir tout contact violent entre eux.

18. En même temps, tandis que, grâce à l'ONU, la paix et l'ordre sont maintenus de façon précaire entre les deux camps, il faut déployer de nouveaux efforts pour parvenir à un règlement plus permanent. Certains de ces efforts devraient avoir lieu, de préférence, dans le cadre de l'Organisation, tandis que d'autres peuvent être poursuivis à l'extérieur, selon les circonstances. En particulier, les contacts et les négociations entre les pays dotés de la plus grande puissance de destruction doivent être repris et des efforts vigoureux et sincères doivent être faits pour aboutir à des résultats concrets. Ces efforts pourraient porter surtout sur le problème complexe et épineux du désarmement, qui demeure la question explosive de notre époque. Entre-temps, il faudrait trouver un moyen de dissocier le sort des efforts tendant au désarmement de celui de la paix mondiale. En d'autres termes, le fait que l'on ne parvient pas à un accord, qui nous échappe encore sur cette question ne doit pas augmenter les tensions dans le monde. A cette fin, il faudrait convenir, même tacitement, que les reculs intermittents enregistrés dans les négociations sur le désarmement ne doivent pas être considérés comme des gains psychologiques et utilisés pour accroître la tension internationale et les craintes de guerre à l'avantage de l'une ou de l'autre partie.

19. Ce que je viens de dire vaut aussi pour d'autres problèmes qui ont un rapport direct avec la compétition actuelle entre les deux camps. Je pense surtout à l'aide économique qui, en ce moment, est utilisée à des fins politiques plutôt que strictement économiques. Là encore, il faudrait arriver à une entente pour que l'un ou l'autre groupe n'exploite pas à des fins politiques les besoins économiques et sociaux des pays sous-développés. Les bénéficiaires eux-mêmes devraient se rendre compte que leur intérêt à long terme exige que l'aide qu'ils peuvent recevoir ne les engage pas politiquement. A cet égard également, l'ONU peut rendre des services importants

et contribuer en définitive à atténuer la tension politique.

20. Notre foi inébranlable dans l'Organisation n'est pas purement théorique ou sentimentale. Dans notre vie nationale quotidienne, nous considérons les Nations Unies comme un instrument efficace de paix. Par conséquent, toutes les fois que des difficultés surgissent, nous sollicitons toujours les conseils et les bons offices de l'Organisation.

21. Bien qu'on puisse considérer que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de fonctions importantes, les principales obligations et les principales responsabilités continuent d'incomber aux Etats Membres. Alors que la lutte entre les grandes puissances se poursuit, les autres pays ne peuvent assister passivement à la tragédie qui se déroule sous leurs yeux. Ils ont aussi un devoir important à accomplir et un intérêt primordial à assurer le bien-être de l'humanité. Leurs actions ou leurs omissions peuvent soit augmenter les chances de paix, soit les compromettre gravement. Maintenant, avec le nombre accru des Membres de l'Organisation, le rôle que les petites nations peuvent jouer dans les affaires mondiales, particulièrement à l'Organisation, ne saurait être négligeable. Ma délégation se félicite que de nombreux Etats nouveaux d'Afrique et d'autres régions du monde se soient joints à nous et que beaucoup d'autres doivent en faire autant bientôt. Les idées nouvelles qu'ils apportent renforceront certainement notre action visant à la compréhension et à l'harmonie internationales. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue et espérons vivement qu'ils s'acquitteront de leurs responsabilités nouvelles avec le plus grand succès.

22. A notre sens, le premier devoir des petites nations est d'éviter tout ce qui pourrait aggraver la délicate situation internationale actuelle. Nous nous rendons tous parfaitement compte, j'en suis persuadé, que nous n'avons absolument aucun intérêt à une lutte entre les grandes puissances du monde. Même si nous ne sommes pas directement impliqués dans cette lutte, nous ne pouvons pas ne pas en subir les répercussions. Selon un dicton de mon pays, chaque fois que deux éléphants se battent, l'herbe qui se trouve sous leurs pieds est écrasée. En l'occurrence, les petites nations ne peuvent guère être comparées à de l'herbe, mais, d'une façon ou d'une autre, la lutte entre les grandes puissances ne peut pas ne pas avoir des effets fâcheux sur leur existence. L'histoire abonde en exemples à cet égard et il n'est donc pas nécessaire que je les invoque à l'appui de mon affirmation.

23. Du point de vue positif, les petites nations, si elles agissent de concert — soit dans le cadre de l'ONU, soit à l'extérieur —, peuvent faire et feront sentir leur influence. Elles y ont déjà réussi dans le passé; il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même à l'avenir. Pour l'accomplissement de cette tâche, point n'est besoin d'alliance formelle; toutes les nations de bonne volonté, où qu'elles se trouvent et quels que soient leurs engagements politiques, peuvent participer à cette œuvre, car le but fondamental de ces efforts conjugués n'est pas de nous dresser contre qui que ce soit, mais de travailler ensemble pour atteindre l'objectif commun de la paix et de l'entente mondiales. Toutes les nations qui s'uniront ainsi seront en mesure non seulement de se rendre service à elles-mêmes, mais aussi, dans certaines cir-

constances, de rendre service aux grandes puissances. A cet égard, ce que nous devons faire immédiatement, c'est prendre conscience de notre devoir et de l'importance du rôle que nous pouvons jouer.

24. Ainsi, à côté de l'Organisation des Nations Unies, nous jeterions un autre pont sur le fossé qui sépare les deux camps. Il est permis d'espérer sérieusement que ce pont pourra jouer un rôle utile pour rétablir l'harmonie et la concorde internationales. Si, pendant les quelques semaines que nous passons ici ensemble, cet objectif peut être atteint, cela représentera en soi un résultat appréciable, dont nos peuples et, à vrai dire, le monde entier, nous seront reconnaissants.

25. M. GOMULKA (Pologne) [traduit de l'anglais^{1/}]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations et de dire à tous les membres de l'Assemblée générale combien je souhaite que nos débats soient fructueux.

26. La participation de tant de chefs de gouvernement et d'hommes d'Etat éminents aux travaux de la quinzième session de l'Assemblée générale est sans aucun doute un événement sans précédent dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Comment peut-on l'expliquer? Il est dû surtout à la gravité de la situation internationale qui, pour ce qui est du maintien de la paix, a évolué de façon défavorable depuis la dernière session de l'Assemblée.

27. Cet événement prouve aussi que de nombreux pays, dont la Pologne, attachent vraiment une grande importance à l'Organisation, à ses objectifs et aux fonctions qu'elle doit remplir pour résoudre le problème capital de notre temps: l'établissement d'une paix durable.

28. C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre part personnellement aux travaux de l'Assemblée générale et je tiens à déclarer au nom de mon pays que la délégation polonaise fera tout en son pouvoir pour obtenir les résultats qu'attendent de la session actuelle tant le peuple polonais que tous les peuples du monde. Je suis aussi profondément convaincu que les intérêts de mon pays concordent avec ceux de toutes les autres nations sur tous les problèmes fondamentaux que nous devons résoudre, sur toutes les questions si étroitement liées au maintien et au renforcement d'une paix durable.

29. Tous les pays socialistes ont montré le même vif souci de voir évoluer la situation internationale d'une manière qui puisse favoriser la cause de la paix et le désir manifeste d'établir et de maintenir des relations amicales entre Etats qui ont des systèmes sociaux différents. C'est pourquoi les pays socialistes ont confié la direction de leurs délégations à leurs chefs d'Etat et à leurs dirigeants politiques. Un grand nombre d'autres pays en ont fait autant.

30. Les pratiques discriminatoires des autorités des Etats-Unis sont donc d'autant plus regrettables; elles rappellent les tendances de la guerre froide et visent les délégations de divers pays socialistes et celle de Cuba. Il est également difficile de croire que les divers excès commis contre certaines délégations auraient pu se produire sans le consentement tacite des autorités en question. Nul n'a la moindre intention ici de faire aucun reproche au peuple américain, pour

lequel la délégation polonaise — et, sans aucun doute, toutes les autres délégations — éprouvent des sentiments de vive amitié. Toutes ces chicaneries mesquines ne peuvent influencer l'attitude des délégations contre lesquelles elles sont dirigées ni entraver l'œuvre constructive que nous sommes résolus à entreprendre à cette session. Cependant, il semble qu'on ait eu parfaitement raison de soulever ici la question de savoir si, dans ces conditions, le Siège de l'Organisation des Nations Unies doit demeurer dans la ville de New York.

31. L'Assemblée générale a été bien inspirée d'admettre, dès le début de nos délibérations, un grand nombre d'Etats édifiés sur les ruines du régime colonial. Ce geste symbolise la reconnaissance par notre Organisation du processus irréversible de liquidation de ce régime. Cette évolution caractérise vraiment notre époque. Nous espérons que d'autres pays africains et, en premier lieu, l'Algérie et les nations de l'Afrique orientale, recouvreront bientôt leur indépendance et le droit de décider librement de leur destin, droit qui ne peut leur être refusé.

32. La plupart des nouveaux Etats Membres font partie du continent africain. Pour la première fois dans leur histoire, ils mènent une existence indépendante, ce qui leur donne la possibilité d'utiliser les vastes richesses de ce continent pour le bien de leurs peuples et de jouer le rôle qui leur revient dans les relations internationales. Ils peuvent encore rencontrer des difficultés sur la voie de leur émancipation économique totale à l'égard de leurs anciens maîtres et colonisateurs ou des entreprises capitalistes. Néanmoins, il ne fait pas de doute que rien ni personne ne pourra restaurer le régime colonial, que ce soit sous ses formes anciennes ou sous de nouvelles formes. Toute tentative pour faire machine arrière se heurtera à la résistance des nations récemment libérées, qui ne sont plus seules, car elles ont à leurs côtés des forces puissantes. A leurs côtés, se trouvent tous ceux qui chérissent la cause de la paix et de la liberté, les pays qui édifient un nouvel ordre socialiste, les nations qui ont fait l'expérience de l'oppression et de l'exploitation coloniales.

33. L'avenir des nouveaux Etats est indissolublement lié à la cause de la paix. Ce n'est que dans un climat de coopération pacifique entre nations que les nouveaux pays pourront renforcer leur existence souveraine et jeter des bases durables pour le développement indépendant de leur économie, de leur culture et de leur vie politique. C'est pourquoi nous sommes convaincus que leur contribution à la solution des problèmes les plus pressants de l'heure, tels que le désarmement, la liquidation du régime colonial et la coopération internationale la plus large dans tous les domaines de l'activité humaine, sera des plus précieuses.

34. On propose fréquemment ici de fournir une aide aux nations nouvellement libérées et aux Etats récemment créés. Pareille aide ne constituera un acte de justice historique équitable et nécessaire que si elle correspond à l'intérêt de ces peuples, que si elle favorise vraiment le développement de pays qui, sans qu'il y ait de leur faute, mais par suite des actes d'autres pays, ont été maintenus dans un état arriéré. Une telle assistance peut être fournie directement — dans le cadre de relations bilatérales — ou par l'intermédiaire de l'ONU.

^{1/}L'orateur s'est exprimé en polonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

35. Mais il faut se garder d'abuser de la notion d' "assistance" et du drapeau de l'ONU, comme cela s'est produit si récemment au Congo, pour s'ingérer dans les affaires intérieures de cette jeune république africaine d'une façon qui ne renforce en aucune manière sa souveraineté politique et économique. C'est aller à l'encontre des objectifs et des principes des Nations Unies que de couvrir les intérêts coloniaux du drapeau de l'Organisation. Ce fait ne peut être dissimulé par la "vertueuse indignation" des représentants de certaines puissances devant les critiques (que la délégation polonaise approuve pleinement) des actes du Secrétaire général. Pour analyser la politique de celui-ci, on ne peut se fonder que sur sa vraie signification, considérée objectivement, et sur ses effets. Non seulement cette politique n'a pas aidé le gouvernement légitime du premier ministre Lumumba, mais, qui plus est, elle était dirigée contre lui.

36. Pour illustrer les méthodes des colonialistes, je pourrais mentionner ici l'accusation sans fondement portée par les autorités belges contre mon gouvernement, au sujet d'un prétendu envoi d'armes au Congo pour le premier ministre Lumumba. De plus, ce vaisseau fantôme était censé avoir été envoyé quelques jours avant la proclamation de l'indépendance du Congo. C'est ainsi que des preuves fictives ont été données du "complot communiste" au Congo. Même le démenti officiel du Gouvernement polonais n'a pas mis fin immédiatement à cette vile insinuation.

37. Nous avons aussi été témoins ici des mêmes méthodes qu'appliquent ceux qui défendent, appuient et justifient les colonisateurs. Ces méthodes sont l'insinuation, la déformation des faits et la démagogie. Ceux qui les emploient essaient de convaincre de colonialisme et d'impérialisme les Etats socialistes, qui sont aux antipodes de pareilles pratiques. Par exemple, le Premier Ministre du Canada, M. Diefenbaker, pourrait-il dire quel est le pays socialiste qui exploite d'autres nations, s'enrichit de leur travail, s'empare de leurs matières premières et de leurs usines et vit à leurs dépens? Aucun Etat socialiste de ce genre n'existe et ne peut exister. Car l'essence du colonialisme est l'assujettissement d'autres nations entrepris pour exploiter leur travail et se saisir de leurs richesses.

38. Point n'est besoin de rappeler ici comment la Belgique, par exemple, retirait du Congo des centaines de millions de dollars de profits coloniaux. Est-il nécessaire maintenant, après les discours des représentants de l'Afrique, de rappeler à M. Diefenbaker les camps de travail de l'Angola et du Mozambique, les réserves et la politique raciale inhumaine de l'Union sud-africaine? Pour essayer de justifier le colonialisme et détourner l'attention de l'opinion publique de ce qui constitue une page honteuse de l'histoire du XXème siècle, le Premier Ministre du Canada assume le rôle hypocrite de défenseur de la liberté des nations socialistes.

39. Nos peuples, eux aussi, ont été exploités par le capital étranger jusqu'à ce qu'ils aient pris les rênes de leurs pays. Les nations de notre région travaillent maintenant dans leur propre intérêt. Elles jouissent d'une véritable indépendance et n'ont pas besoin d'être protégées par les colonisateurs et leurs défenseurs.

40. Avec votre permission, je voudrais demander aux représentants des Etats qui viennent d'être admis à l'Organisation de transmettre à leurs peuples et à leurs gouvernements les félicitations chaleureuses et les vœux sincères du peuple polonais pour leur progrès sur la nouvelle voie de la vie indépendante et nationale. Pas plus que les autres nations éprises de paix, nous ne leur marchandons notre appui dans leurs efforts visant à renforcer leur indépendance et leur souveraineté.

41. Tout en me réjouissant de l'heureuse expansion de notre organisation, qui accroît son efficacité et son prestige, je ne puis m'empêcher de regretter que les représentants du grand peuple chinois demeurent absents de cette salle et de protester contre cet état de choses. Le moment est venu de mettre fin à la fiction selon laquelle les problèmes importants du monde contemporain pouvaient être résolus sans la participation de la République populaire de Chine.

42. Si, sur cette question qui ne présente aucune difficulté, l'Organisation des Nations Unies se heurte à la résistance tenace des puissances occidentales — surtout des Etats-Unis — c'est que ces pays ont tendance à utiliser l'Organisation comme un instrument de la guerre froide menée contre la République populaire de Chine et contre tous les Etats socialistes, qu'ils entendent employer l'Organisation à leurs propres fins et ne veulent pas se faire à l'idée que l'ONU doit refléter fidèlement le rapport actuel des forces dans le monde et mettre en pratique le concept de la coexistence pacifique. Pareilles tentatives, si contraires à la Charte des Nations Unies et à ses objectifs principaux, font courir le plus grand danger à notre organisation. D'autre part, quand nous nous élevons contre ces tentatives, quand nous exprimons notre souci d'éliminer ce danger, on intimide le monde, et en particulier l'opinion publique américaine, en agitant le spectre d'une prétendue crise à l'ONU.

43. Si notre organisation doit jouer le rôle qui lui revient dans les affaires mondiales, elle doit servir les intérêts de toutes les nations; elle ne peut s'opposer aux aspirations des peuples qui souhaitent se libérer complètement de la dépendance coloniale. C'est ainsi, à notre avis, qu'il faut interpréter la proposition du premier ministre Khrouchtchev visant à transformer l'exécutif de l'ONU en un organe composé de trois personnes qui représenteraient les trois principaux groupes d'Etats qui font partie de l'Organisation.

44. L'organe exécutif ainsi constitué devrait donner l'assurance que les décisions des Nations Unies seront interprétées et mises en œuvre de façon équitable et impartiale. La structure actuelle ne fournit aucune garantie de cet ordre. Ce changement de structure du Secrétariat présente une importance particulière pour le problème des forces de police ainsi que pour celui des autres forces qui doivent être créées pour mettre en œuvre le désarmement général et complet. La délégation polonaise appuie la proposition de M. Khrouchtchev qui vise à améliorer la situation au sein de l'Organisation et à renforcer cette dernière. Les responsabilités de l'Assemblée sont, à cette session, plus grandes que jamais.

45. Il y a un an, le Premier Ministre de l'Union soviétique avait présenté, à cette même tribune, une proposition des plus rationnelles, dont la m' en

œuvre pourrait assurer une paix durable à toute les nations: il s'agissait d'un plan de désarmement général et complet. Le 20 novembre dernier, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution historique [1378 (XIV)] reprenant cette idée. Les divers pays avaient le droit de s'attendre que des mesures pratiques suivent cette résolution qui inaugurerait une nouvelle ère dans les relations entre les nations, entre l'Est et l'Ouest, une ère de coexistence et d'émulation pacifiques pour le bien de l'humanité. L'année qui s'est écoulée a déçu cette attente.

46. La détente tant souhaitée entre l'Est et l'Ouest ne s'est pas produite. La Conférence "au sommet" a été torpillée par les agissements provocateurs des agents de la guerre froide, qui ont atteint leur point le plus grave avec le survol du territoire soviétique à des fins d'espionnage. La course aux armements, si menaçante pour la paix, se poursuit, engloutissant en pure perte d'énormes ressources matérielles.

47. En divers points du globe, les colonialistes, anciens et nouveaux, attisent les flammes de nouveaux conflits, en essayant de maintenir dans la dépendance les nations qui se sont débarrassées du joug colonial et qui sont résolues à décider elles-mêmes de leur avenir.

48. La situation dans la République fédérale d'Allemagne menace particulièrement la paix de l'Europe et du monde. Le réarmement de la Bundeswehr et la campagne révisionniste des revanchards allemands ont atteint de nouveaux sommets. Dans ces conditions, étant donné l'échec du Comité des dix puissances sur le désarmement, l'Union soviétique, avec l'appui des autres pays socialistes, a de nouveau saisi l'Assemblée générale du problème du désarmement général et complet.

49. Nous représentons ici nos pays et leur désir profond de paix. Nous devons faire tout notre possible pour reprendre les négociations sur le désarmement dans une meilleure atmosphère et progresser vers la mise en œuvre du désarmement général et complet. Je voudrais dire combien je suis heureux que le président Eisenhower, comme les dirigeants des pays socialistes, reconnaisse que:

"dans le monde entier, les hommes veulent désarmer. Ils veulent que leur richesse et leur travail soient consacrés, non pas à la guerre, mais à l'alimentation, à l'habillement, au logement, aux produits médicaux, aux écoles" [868ème séance, par. 74].

Je pourrais aussi faire miennes les paroles suivantes que le président Eisenhower a prononcées après que les agents de la guerre froide eurent provoqué l'échec de la Conférence "au sommet" de Paris:

"Nous savons tous qu'une guerre générale, déclenchée de propos délibéré ou accidentellement, laisserait la civilisation en ruine... Dans une guerre nucléaire, il ne peut pas y avoir de vainqueurs; il ne peut y avoir que des vaincus."

50. On ne peut tirer de ces déclarations qu'une seule conclusion logique: toutes les armes nucléaires et toutes les armes de destruction massive doivent être éliminées aussi rapidement que possible et nous devons tous conjuguer nos efforts et faire preuve du maximum de bonne volonté pour appliquer la proposition de l'Union soviétique relative au désar-

mement général et complet. Pourquoi, dans ces conditions, les puissances occidentales ont-elles, en dépit des intentions pacifiques des peuples de ces pays et bien que pleinement conscientes des dangers d'une guerre nucléaire, provoqué la rupture des travaux du Comité des dix puissances sur le désarmement?

51. La véritable raison de l'échec des négociations sur le désarmement qui ont eu lieu jusqu'à présent réside dans la fallacieuse et dangereuse théorie selon laquelle la paix ne peut résulter que de ce qu'on a appelé "l'équilibre de la terreur" entre l'Est et l'Ouest, c'est-à-dire entre le socialisme et le capitalisme. C'est cette théorie qui inspire la politique des puissances occidentales.

52. "La reconnaissance de la capacité que nous avons de nous détruire mutuellement est l'élément fondamental dans nos relations actuelles." Voilà comment le président Eisenhower définissait, il y a quelques mois, le principe essentiel de la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Union soviétique.

53. La théorie de la paix reposant sur la force n'est nullement une invention contemporaine. Elle ne fait que reprendre le vieil adage romain: *Si vis pacem para bellum*. Mais toute l'histoire de l'humanité a prouvé qu'une politique fondée sur le principe "si tu veux la paix, prépare la guerre" n'a jamais permis aux nations de vivre en paix, et a toujours conduit à la guerre.

54. Il ne peut échapper à l'Organisation des Nations Unies — dont le but suprême est de préserver les nations des horreurs d'une nouvelle guerre qui provoquerait une catastrophe d'une ampleur sans précédent — que la politique dite de "l'équilibre de la terreur", proclamée et pratiquée par les puissances occidentales, ne peut conduire qu'à un nouveau conflit. Ce que je dis là n'est pas de la propagande communiste; c'est la vérité même, avec tout ce qu'elle implique de dangers qui apparaissent clairement aux communistes. Tous les chefs d'Etat et les dirigeants de tous les pays devraient, eux aussi, s'en rendre compte.

55. Si les négociations sur le désarmement qui ont eu lieu jusqu'à présent n'ont pas donné de résultat, c'est parce que les représentants des puissances occidentales s'inspiraient de cette idée de "l'équilibre de la terreur", qui est si préjudiciable à la paix. C'est de cette idée que découle constamment l'attitude de l'Occident. Cette attitude conduit l'Occident à désirer non pas un désarmement contrôlé, mais uniquement un contrôle des armements que possèdent les deux camps.

56. Les puissances occidentales ont rejeté toutes les propositions précises de désarmement présentées par l'Union soviétique et appuyées par les autres Etats socialistes, qui prévoyaient la réduction progressive puis l'élimination complète des armements sous un contrôle international efficace. Au lieu d'un désarmement contrôlé, les puissances occidentales ont proposé un plan de contrôle sur les armements ou, en d'autres termes, de contrôle sans désarmement. Cette attitude est inacceptable. Non seulement le contrôle des armements ne peut réussir à créer les conditions nécessaires pour le désarmement, mais il favorise la course aux armements et augmente ainsi le danger de guerre.

57. Nous avons entendu ici les représentants des Etats-Unis déclarer que leur pays est prêt à se soumettre à toutes les formes d'inspection internationale, à condition que cette inspection soit effective et réciproque. Je suis absolument convaincu que si une telle inspection permettait réellement de sauvegarder la paix, tous les pays socialistes y soumettraient l'ensemble de leur territoire. Les experts militaires, dans les deux camps, savent bien que même si l'on plaçait des inspecteurs à tous les points équipés pour le lancement d'engins de destruction massive, non seulement on ne réduirait nullement le danger d'une attaque par surprise, mais on accroîtrait même ce danger, car les plates-formes de lancement pourraient être utilisées à tout moment pour gagner du temps et surprendre l'adversaire. Un contrôle sans désarmement ne peut donc faire disparaître la méfiance mutuelle entre pays; il ne peut que l'augmenter.

58. Je voudrais dire, dans ce contexte, quelques mots sur l'idée qui a été émise à cette tribune, il y a quelques jours, d'un plébiscite universel grâce auquel tous les hommes pourraient dire librement s'ils désirent jouir du droit de gouverner leur pays.

59. Il existe diverses conceptions du gouvernement par le peuple, à savoir la démocratie. Elle trouve sa pleine expression lorsque les lieux de travail deviennent propriété nationale, c'est-à-dire dans le socialisme. Cette tribune n'est pas un endroit où il convienne d'entreprendre une discussion avec ceux qui pensent que le système de propriété privée des moyens et instruments de production est le meilleur système. Laisant donc de côté la question des formes de gouvernement, je dirai que j'approuve l'idée de demander à tous les peuples quel est leur avis sur les problèmes qui ont le lien le plus étroit avec leur droit de gouverner leur pays et de décider de son destin. En vertu de ce droit, je voudrais que les Nations Unies se prononcent pour un plébiscite universel au cours duquel les populations répondraient aux questions suivantes: Voulez-vous que votre pays possède des armes nucléaires? Voulez-vous que des plates-formes de lancement de fusées soient installées sur le territoire de votre pays? Etes-vous en faveur de l'élimination de toutes les armes de destruction massive? Etes-vous en faveur d'un désarmement général et complet?

60. Si tous les gouvernements acceptaient d'organiser un tel plébiscite et de se conformer aux désirs que les peuples exprimeraient par ce plébiscite, le problème capital de notre temps — celui de l'élimination de la menace de guerre — se trouverait résolu conformément aux vœux des peuples. En effet, la réponse des peuples du monde aux questions qui leur seraient posées ne fait pas de doute. Le Gouvernement de la République populaire polonaise — comme, j'en suis sûr, ceux de tous les Etats socialistes — est prêt à accepter immédiatement d'organiser un tel plébiscite si les gouvernements des pays occidentaux l'acceptent également.

61. Les armes nucléaires, au point de perfectionnement qu'elles ont atteint, portent atteinte aux principes mêmes de la démocratie. Les déclarations solennelles des Etats-Unis selon lesquelles ces armes ne seront jamais utilisées que pour des représailles, c'est-à-dire en cas d'attaque de la part de l'ennemi, ne réduisent pas le danger de guerre. Même si nous supposons, en effet, que ces promesses ne seront pas rompues — et rien ne garantit que cela ne se

produira pas — une guerre nucléaire pourrait éclater par suite d'une erreur, à cause de renseignements et de conclusions erronés, ou encore pour prévenir une attaque que personne en fait ne préparait. La décision de déclencher des représailles doit être prise très vite et il peut ensuite se révéler que ces prétendues représailles ont été en fait une attaque. La guerre peut ainsi éclater sans qu'aucun des deux camps le veuille et il ne serait pas possible alors de faire machine arrière. Contre de telles erreurs, le contrôle et l'inspection ne constituent aucune garantie. La connaissance exacte de l'emplacement des forces dans les deux camps ne peut qu'inciter un agresseur éventuel à lancer une attaque, dans l'espoir qu'en agissant par surprise il aura l'avantage sur son adversaire.

62. Dans de telles conditions, la vie et la mort de centaines de millions d'hommes dépendent de quelques individus qui ont le pouvoir d'ordonner lesdites représailles. Ce ne sont pas les peuples, ni les parlements, ni même les gouvernements, ni non plus les conseils des blocs militaires, mais quelques individus seulement qui détiennent le droit de déclencher le mécanisme de destruction massive — des individus qui, comme tous les hommes, peuvent commettre des erreurs, agir sous le coup d'une fausse alerte ou céder à l'hystérie.

63. Que reste-t-il ainsi de la souveraineté des pays qui, sans posséder d'armes atomiques — ce qui n'est pas une mauvaise chose —, ou n'appartenant que pour la forme à ce qu'on appelle le "club atomique", se trouvent être membres de blocs militaires? Bien qu'ils soient parties au Traité de l'Atlantique nord, par exemple, ils n'ont absolument rien à dire sur la question la plus importante, une question de vie ou de mort pour leurs habitants. La vie des millions de personnes de ces pays est entre les mains d'un seul homme qui est le chef de la puissance dominante de ce bloc, c'est-à-dire les Etats-Unis, un homme dont le doigt repose sur un petit bouton de commande qui peut déclencher une catastrophe nucléaire.

64. On dit qu'aux Etats-Unis le Président est le seul homme qui puisse donner l'ordre d'appuyer sur cet inquiétant bouton. Sans entrer dans le détail des droits et prérogatives du chef du gouvernement, aux Etats-Unis et en Union soviétique, supposons qu'en URSS le droit de donner un tel ordre appartienne au Président du Conseil des ministres. Peu importe, pour les besoins de la discussion, que le président Eisenhower ou M. Khrouchtchev dispose réellement de ce droit. Le fait est qu'avec les armes nucléaires actuelles, la décision d'y avoir recours à titre de représailles ne pourrait être une décision collective et l'on ne pourrait pas non plus être absolument sûr que la décision, si elle était prise, le serait à bon escient. En effet, elle devrait être prise en moins d'une heure. Les engins à combustible solide ne laissent pas plus de 10 minutes de réflexion.

65. Voilà la situation devant laquelle se trouvent les nations du monde. Dans notre monde divisé par deux systèmes sociaux opposés, le socialisme et le capitalisme, une lutte se poursuit sur différentes questions plus ou moins importantes. L'anticommunisme aveugle certains groupes, certains dirigeants et certains hommes d'Etat, et les empêche de se rendre compte que, de toutes les grandes questions, la principale et la plus grave pour toutes les nations est celle de l'élimination des armes de

destruction massive, de la réalisation du désarmement et de la création de conditions nécessaires pour une paix durable.

66. Le problème du choix entre le communisme et le capitalisme est sans rapport avec les relations entre Etats. C'est un problème idéologique et social. La question de la supériorité de l'un ou de l'autre de ces systèmes sociaux doit être tranchée par les peuples, qui diront eux-mêmes quel est, à leur avis, le système qui correspond le mieux à leurs intérêts et leur assure le mieux une vie meilleure, plus libre et plus heureuse. Quiconque souhaite la paix et la détente et identifie l'avenir du monde avec le progrès économique, la culture et la liberté individuelle, doit réprouver une politique d'anticommunisme et se prononcer pour la coexistence pacifique entre les pays, quel que soit leur système social.

67. Tant que les puissances occidentales n'auront pas adopté une telle attitude, les négociations sur le désarmement ne donneront pas de résultats positifs. Les Etats socialistes abordent les négociations sur le désarmement avec un désir sincère de parvenir à un accord. Leurs représentants feront certainement tout ce qui est en leur pouvoir pour mener ces négociations à bonne fin. Cependant, il importe que la composition du Comité des dix puissances sur le désarmement soit élargie de manière qu'y siègent cinq autres Etats, conformément au principe de la répartition géographique. Nous appuyons donc la proposition de l'Union soviétique à cet effet [A/4509].

68. La principale cause d'antagonisme entre l'Est et l'Ouest, le plus grand et le plus dangereux foyer de la "guerre froide", continue à être la situation en Allemagne. Il ne fait aucun doute qu'un conflit armé dans cette région de l'Europe conduirait inévitablement à une conflagration mondiale. Ce n'est pas la division de l'Allemagne qui est la raison essentielle de cette menace à la paix. C'est essentiellement la résurrection du militarisme allemand dans la République fédérale d'Allemagne. Pour la troisième fois en l'espace d'un siècle, des forces impérialistes allemandes essaient de dominer l'Europe. Cette fois-ci, elles agissent de concert avec les alliés atlantiques en invoquant comme slogan "la défense de l'Ouest contre un danger venant de l'Est".

69. La Pologne — qui a été la première victime de l'agression nazie et qui a perdu, au cours de la seconde guerre mondiale, 6 millions de ses habitants et 38 pour 100 de sa richesse nationale — a plus que tout autre pays le droit et le devoir de lancer, de cette tribune, un avertissement contre le danger croissant que le militarisme de l'Allemagne occidentale constitue pour la paix et la sécurité des peuples. Si quiconque pouvait douter encore de la réalité de ce danger, les événements qui se sont produits ces dernières années, et notamment en 1960, ne permettent de garder aucune illusion à cet égard.

70. Les dispositions de l'Accord de Potsdam, en vertu duquel le militarisme allemand devait être extirpé, ont été négligées et violées. Les restrictions prévues par les accords ultérieurs conclus par les puissances occidentales au sujet des armements de la République fédérale d'Allemagne sont supprimées une par une.

71. Il y a 10 ans, le Gouvernement de Bonn et les puissances occidentales assuraient qu'il n'y aurait pas d'armée en Allemagne occidentale. Nous consta-

tons aujourd'hui qu'il existe une Bundeswehr, forte de plusieurs centaines de milliers d'hommes, dotée des armes les plus modernes et qui doit être développée encore dans un avenir immédiat.

72. Aux termes du protocole signé à Paris en 1954, l'équipement de la Bundeswehr ne devait comprendre que des armes de type classique, à l'exclusion des armes de type atomique, biologique et chimique et autres armes modernes. Cette obligation avait été assumée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et par les puissances occidentales. Aujourd'hui, la République fédérale d'Allemagne entreprend pour la Bundeswehr la production en série de fusées et d'engins téléguidés de divers types, de sous-marins de 1.000 tonnes et d'importants bâtiments de guerre, de bombardiers à long rayon d'action et d'autres types d'armement. L'industrie des armements de l'Allemagne occidentale, reconstruite par les trusts qui ont naguère financé Hitler, est devenue l'associée et même la concurrente de l'industrie des armements des puissances occidentales.

73. Il y a trois ans, les puissances occidentales et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne déclaraient solennellement que la Bundeswehr ne serait jamais dotée d'armes atomiques. Aujourd'hui, la Bundeswehr dispose d'engins qui peuvent être équipés d'une ogive nucléaire et le Gouvernement et le Parlement de la République fédérale d'Allemagne, dans leurs décisions, ainsi que l'état-major de la Bundeswehr dans un mémoire récemment publié, réclament catégoriquement d'avoir à leur disposition des armes nucléaires au moins aussi efficaces que les armes de l'ennemi. S'il n'en est pas ainsi, disent les généraux de la Bundeswehr en se livrant à un véritable chantage, le monde libre n'aura pas d'autre choix que de capituler devant le communisme international. Il est caractéristique de noter que le mémoire en question porte la signature de l'amiral Ruge, l'homme qui, il y a 21 ans, a donné l'ordre de bombarder la côte de la Pologne, déclenchant ainsi les hostilités de la seconde guerre mondiale.

74. Cela étant, on est en droit de se demander quelle est la valeur des assurances selon lesquelles les Etats-Unis ne fourniront pas à la Bundeswehr d'ogives nucléaires ou d'autres types d'armes nucléaires.

75. Les accords internationaux conclus après la guerre par les puissances de la coalition antinazie avaient déclaré illégales en Allemagne toute propagande belliciste ou revancharde ainsi que les activités d'organisations militaristes et fascistes. Nous constatons, aujourd'hui, que la République fédérale d'Allemagne est le théâtre d'une propagande de guerre et de revanche, d'excès racistes et fascistes, ainsi que de manifestations répétées de forces militaristes et revanchardes.

76. La République fédérale d'Allemagne est le seul pays d'Europe qui formule officiellement, dans des documents gouvernementaux, des déclarations de ses dirigeants et des cartes imprimées, des revendications territoriales contre la Pologne, la Tchécoslovaquie et d'autres pays d'Europe.

77. Jusqu'à une époque récente, on assurait à l'opinion publique, dans les pays occidentaux, que la campagne révisionniste était le fait de petits groupes irresponsables et de peu d'importance. Mais, en juillet dernier, le chancelier Adenauer a déclaré publiquement que l'ancienne Prusse orientale, qui fait partie intégrante

de la République populaire polonaise, serait restituée à l'Allemagne si cette dernière restait fidèlement et fermement aux côtés de ses alliés. En août dernier, le vice-chancelier Erhardt, dans un discours incendiaire et belliqueux, a revendiqué avec encore plus d'audace la Haute-Silésie polonaise. En même temps, le Président de la République fédérale d'Allemagne, M. Luebke, réclamait publiquement lui aussi les territoires de l'ouest de la Pologne, qui constituent le tiers du territoire polonais et sont habités par une population exclusivement polonaise, représentant plus du quart de la population de la Pologne. M. Luebke a jugé bon de qualifier les frontières actuelles de la Pologne, délimitées à Potsdam à la suite de l'accord conclu entre les puissances victorieuses de la coalition antihitlérienne, de frontières illégales sur lesquelles ne pourrait reposer aucune paix durable.

78. Le militarisme allemand a toujours eu recours à la violation du droit et des traités internationaux, toutes les fois qu'ils faisaient obstacle à ses plans agressifs. De la même façon, la République fédérale d'Allemagne refuse aujourd'hui de reconnaître l'Accord de Potsdam, qui a été conclu conformément au droit international par les puissances de la coalition antinazie après que l'Allemagne eut signé un acte de capitulation inconditionnelle.

79. Les dirigeants des "länder" de la République fédérale d'Allemagne ont lancé une campagne révisionniste avec un slogan qu'ils ont inventé, celui du "droit à la patrie" qu'auraient les Allemands réinstallés venus du territoire polonais et d'autres pays. Ils essaient d'identifier ce "droit à la patrie" avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dont ils déforment ainsi le sens, car il n'y a pas d'habitants allemands en territoire polonais.

80. L'impérialisme allemand, dont les épigones sont les avocats du révisionnisme en Allemagne occidentale, a inlassablement foulé aux pieds et détruit l'indépendance de nations entières. Les occupants nazis ont exterminé ou torturé et mis à mort plus de citoyens polonais qu'il n'y a eu d'Allemands qui aient quitté le territoire polonais pour s'installer ailleurs à la suite de l'Accord de Potsdam.

81. Les faits prouvent que le révisionnisme est devenu une entreprise officielle du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, une entreprise pour laquelle cet Etat fait de plus en plus de propagande tout en reconstituant son potentiel militaire. C'est pour l'exécution de cette entreprise que l'état-major de la Bundeswehr réclame des armes nucléaires.

82. Quand les porte-parole officiels du Gouvernement de Bonn déclarent solennellement que cette entreprise sera réalisée seulement par des moyens pacifiques et sans recours à la force, ils font tout simplement preuve de cynisme. Je pense qu'il serait plus facile au chancelier Adenauer de déterminer quel est le sexe des anges que de dire comment il se propose de trancher la gorge à la Pologne sans utiliser un couteau. Les frontières de la Pologne sont suffisamment garanties et il n'y a pas de problème de ses frontières; il n'y a qu'un seul problème, celui de la paix.

83. La remilitarisation de l'Allemagne et la politique qu'elle poursuit constituent un grave danger pour la paix. Au nom du peuple polonais, je tiens à lancer au monde, de cette tribune, une mise en garde solennelle. La politique atlantique des alliés de la République fé-

dérale d'Allemagne, ayant à leur tête les Etats-Unis, comporte des dangers dont les conséquences sont incalculables. Les puissances occidentales reviennent non seulement à Locarno, mais à Munich, par un chemin détourné. Elles équipent actuellement la Bundeswehr d'armes modernes, entraînent ses unités à l'emploi d'armes atomiques, offrent leur propre territoire pour l'installation de bases militaires allemandes et développent le potentiel militaire de l'Allemagne — tout cela au nom de leur politique de "position de force" dirigée contre les pays socialistes. La résurrection du militarisme allemand est le réel et le plus grand danger qui menace la paix en Europe. Il peut entraîner les alliés atlantiques de l'Allemagne occidentale plus loin qu'ils ne le souhaiteraient peut-être.

84. Le moment est venu de mettre un terme à ce qui se passe en Allemagne occidentale. Il faut tourner la page sur la dernière guerre mondiale et conclure un traité de paix avec l'Allemagne. L'état de choses actuel favorise le révisionnisme et le militarisme en Allemagne. Il faut maintenant s'engager dans la voie des solutions constructives, dans l'intérêt de la paix.

85. En premier lieu, il faut reconnaître les faits qui sont. Il faut reconnaître l'existence de deux Etats allemands. Il faut renoncer à la fiction de la non-existence de la République démocratique allemande — Etat qui progresse et se fortifie, qui a extirpé sur son territoire tous les ferments de l'impérialisme allemand agressif, qui a renoncé à toute revendication territoriale et qui poursuit une politique de paix, comme le prouve le plan de désarmement des deux parties de l'Allemagne qu'elle a récemment envoyé au Secrétaire général.

86. C'est sur ces éléments et sur une base plus large encore que se fonde la collaboration amicale qui lie la Pologne à la République démocratique allemande et prouve de manière catégorique que Polonais et Allemands peuvent vivre en paix et dans l'harmonie. Je suis convaincu qu'un jour viendra où la nation polonaise vivra en paix et dans l'amitié avec toute la nation allemande.

87. Il est grand temps que les Etats signataires de l'Accord de Potsdam qui ne l'ont pas encore fait reconnaître le caractère définitif et irrévocable des frontières germano-polonaises actuelles, comme de toutes les autres frontières actuelles de l'Allemagne. Le moment est venu pour tous les Etats intéressés de conclure enfin un traité de paix avec les deux Etats allemands. Un tel traité permettrait également de régler la situation anormale de Berlin-Ouest et de dissiper les espoirs, illusoire certes, mais dangereux, que nourrissent les forces revanchardes, et contribuerait à la stabilisation de la paix.

88. Je veux espérer que ce problème sera résolu en collaboration avec les puissances occidentales et les autres Etats intéressés. Sinon, la Pologne et les autres puissances qui y sont disposées devraient conclure un traité de paix avec la République démocratique allemande.

89. La stabilisation de la paix en Europe créera des conditions de plus en plus favorables pour un rapprochement et une coopération entre les deux Etats allemands et facilitera la solution pacifique du problème allemand, qui doit être laissée au peuple allemand lui-même.

90. Je désire maintenant parler de certaines propositions que la délégation polonaise a l'intention de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale à la présente session.

91. Il importe au plus haut point que toute l'humanité ait pleinement conscience des dangers inhérents à une guerre moderne. Nous n'avons pas le droit de cacher la vérité aux nations au sujet des effets réels des armes nucléaires, des armes de destruction massive. Au contraire, notre devoir est de diffuser la connaissance de cette vérité, afin que toutes les nations puissent plus facilement conjuguer leurs efforts dans la lutte contre la menace de guerre et en faveur du désarmement général et complet.

92. La délégation polonaise estime qu'un comité spécial d'études devrait être créé, sous l'égide de l'ONU, pour faire rapport, à l'aide des données scientifiques existantes, au sujet des effets qu'aurait l'utilisation des armes nucléaires sur la vie et la santé de l'homme, l'économie du monde et le patrimoine culturel de l'humanité. Ce comité devrait être composé de savants éminents de différents pays. Son rapport serait ensuite largement diffusé par tous les gouvernements dans leurs pays respectifs.

93. Nous avons écouté avec grand intérêt la proposition du Président du Ghana [869^e séance] relative à la création d'un comité d'experts chargé d'étudier les possibilités qu'offrirait l'utilisation à des fins pacifiques de toutes les sources d'énergie et de toutes les techniques actuellement utilisées pour les armements.

94. Si ces deux propositions étaient retenues, l'Organisation des Nations Unies présenterait à l'humanité un exposé scientifique du problème capital de notre temps et nos efforts pour un désarmement général et complet s'en trouveraient fortement stimulés.

95. Des négociations visant à atteindre cet objectif ne peuvent être menées dans un climat de tension envenimée par les manœuvres de la guerre froide. On ne peut en effet se faire aucune illusion à cet égard: sans mesures concrètes, l'atmosphère internationale ne s'améliorera pas d'elle-même pour être propice à la poursuite de négociations sur le désarmement. Il faut prendre des mesures positives sans plus attendre afin d'atténuer la tension internationale, de réduire la méfiance mutuelle et d'enrayer l'absurde course aux armements, ce qui aidera à amorcer le processus du désarmement complet, général et contrôlé.

96. Pour pouvoir résoudre ces grands problèmes, nous devons commencer par nous attaquer aux questions les moins difficiles et les plus mûres pour une solution. Nous devrions tout d'abord régler de façon définitive le problème de la cessation des essais d'armes nucléaires, dont l'étude est déjà très avancée et qui est déjà suffisamment mûr. L'Organisation des Nations Unies devrait donc demander aux Etats intéressés de résoudre les dernières divergences de vues qui subsistent et de conclure un accord à ce sujet dans un délai donné. Si le délai prescrit n'était pas respecté, le problème devrait être soumis à une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il devrait être bien entendu que, tant qu'une décision n'aurait pas été prise par l'Assemblée générale, aucun essai d'armes nucléaires ne pourrait avoir lieu. Voilà la première mesure à prendre.

97. Le Gouvernement de la République populaire polonaise estime qu'il est urgent et indispensable d'agir en même temps de façon à empêcher que la course aux armements, et notamment aux armements nucléaires et aux fusées, ne s'étende à de nouveaux pays et à prévenir dans ce domaine de nouveaux faits accomplis. La délégation polonaise, je me permets de le rappeler, a déjà soulevé ce problème à la dernière session de l'Assemblée générale. Notre appel n'est pas resté sans écho.

98. Nous devrions en premier lieu prier les Etats qui possèdent des armes nucléaires de ne pas en céder à d'autres Etats ou aider d'autres Etats à en produire eux-mêmes. Tous les Etats qui ne possèdent pas encore d'armes nucléaires devraient être priés de ne pas en accepter d'autres Etats et de ne pas en fabriquer ou se préparer à en fabriquer, que ce soit sur leur propre territoire ou sur le territoire d'autres Etats.

99. En second lieu, nous devrions demander aux Etats qui ne possèdent pas de plates-formes de lancement de fusées sur leur territoire de renoncer à de telles installations. Ils devraient à la fois renoncer à construire leurs propres installations de lancement et interdire à d'autres Etats d'en construire sur leur propre territoire. La présence de bases militaires en territoire étranger est une menace particulièrement grave à la paix du monde, comme à la sécurité des pays où ces bases sont installées. Les événements de l'année écoulée l'ont clairement prouvé. Sans l'assentiment des pays intéressés et même à l'insu de leur gouvernement, des bases étrangères de caractère dit défensif peuvent en effet être transformées en bases d'agression. Des Etats souverains peuvent ainsi être impliqués dans des actes d'agression contre d'autres pays et s'exposer de ce fait à toutes les conséquences qui peuvent en découler.

100. L'Organisation des Nations Unies devrait donc, en troisième lieu, demander à tous les Etats de ne pas créer de nouvelles bases militaires sur les territoires d'autres Etats ou permettre la création de nouvelles bases militaires étrangères sur leur propre territoire.

101. La délégation polonaise se réserve le droit de saisir l'Assemblée générale à sa quinzième session de propositions relatives aux questions dont je viens de parler.

102. Je voudrais maintenant appeler l'attention de l'Assemblée sur un autre aspect de la question des bases militaires en territoire étranger. L'existence de ces bases et leur étendue actuelle constituent déjà une sérieuse restriction à la souveraineté des pays où ces bases sont situées, en même temps qu'une grave menace pour leur sécurité. Toute la nation devrait se prononcer sur des problèmes aussi essentiels. Tous les citoyens devraient pouvoir exprimer leur avis par voie de vote sur une question qui peut mettre en jeu leur vie même. L'existence de bases militaires étrangères devrait être sujette à la volonté des peuples, exprimée par voie de référendum. Le droit de se prononcer à cet égard devrait être revendiqué par toutes les nations.

103. Parmi les dispositions à prendre pour assurer le succès des négociations sur le désarmement général et complet, des mesures visant à limiter et à réduire les armements aux points de contact entre

les deux blocs militaires opposés revêtent une grande importance. Il s'agit surtout des régions où la situation politique est complexe et dangereuse, et où risquent de se produire des incidents qui pourraient avoir des conséquences incalculables. Je pense en particulier à l'Europe centrale.

104. Le Gouvernement polonais, on s'en souvient, a déjà proposé du haut de cette tribune (en 1957) [697ème séance], puis en s'adressant directement aux Etats intéressés, la création en Europe centrale d'une zone désatomisée. A l'intérieur de cette zone, les Etats s'engageraient à ne pas produire, maintenir, stocker ou importer pour leur propre usage d'armes nucléaires, de quelque type que ce soit: aucune installation ou matériel nécessaire pour l'emploi de ces armements — notamment des plates-formes de lancement — ne pourrait non plus être situé sur leur territoire. La zone en question aurait englobé la Pologne, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Notre proposition prévoyait également que les puissances intéressées s'engageraient à ne pas utiliser d'armes ou de fusées nucléaires contre cette zone.

105. Pour tenir compte des vues de certains gouvernements et d'une partie de l'opinion publique des pays occidentaux, nous nous sommes déclarés prêts à accepter que l'exécution de ce plan soit divisée en deux étapes. Au cours de la première, la fabrication d'armes nucléaires dans les pays susmentionnés aurait été interrompue et le réarmement nucléaire aurait été suspendu. Au cours de la seconde, les forces armées de type classique auraient été réduites et la désatomisation complète de l'Europe centrale aurait été effectuée. Dans la première comme dans la seconde version de notre plan, nous envisageons la création d'un système efficace et étendu de contrôle et d'inspection au sol et dans les airs.

106. Si la proposition du Gouvernement polonais avait été adoptée et appliquée à cette époque, la situation en Europe centrale se trouverait maintenant tout autre. Au lieu d'y voir une augmentation des armements et des menaces et une aggravation du problème allemand, nous y trouverions, sans aucun doute, une atmosphère de détente et un sentiment justifié de sécurité. En outre, nous aurions acquis une expérience précieuse dans la mise en œuvre de plans de désarmement et le fonctionnement d'un système de contrôle. Malheureusement, malgré un large appui de l'opinion publique et de nombreux milieux politiques d'Europe et d'ailleurs, l'initiative de la Pologne s'est heurtée à des résistances qui venaient tout d'abord du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et de celui des Etats-Unis.

107. Je tiens à rappeler également que l'idée de créer une zone désatomisée dans les Balkans a été avancée par le Gouvernement de la République populaire roumaine et que le Gouvernement de la République populaire de Chine a avancé la même idée à propos de l'Extrême-Orient et du Pacifique. Nous avons aussi entendu le Président du Ghana faire une proposition analogue en ce qui concerne l'Afrique.

108. La désatomisation de l'Europe centrale aurait une grande importance pratique. Elle réduirait, tout d'abord, le risque de guerre nucléaire dans cette zone très sensible et diminuerait donc également le danger de voir utiliser des armes de destruction massive à

l'échelle mondiale. Elle favoriserait la détente et, de ce fait, la création d'un climat propice à la réalisation du désarmement général et complet. Le Gouvernement polonais maintient sa proposition de création d'une zone désatomisée en Europe centrale.

109. L'initiative qu'a prise, il y a quelque temps, le Premier Ministre du Royaume-Uni en proposant la conclusion d'un pacte de non-agression entre les groupements militaires opposés qui existent en Europe nous a paru intéressante. Un tel pacte contribuerait efficacement à augmenter la sécurité s'il s'appliquait à l'Europe centrale, et notamment s'il coïncidait avec la création d'une zone désatomisée.

110. Le but des propositions précises que j'ai eu l'honneur d'exposer ici est de provoquer une détente internationale, de faire disparaître les foyers de danger et de créer une atmosphère propice à la solution des grands problèmes dont dépend la paix. Il n'est pas dans nos intentions de les substituer à la proposition d'un désarmement général et complet. Elles visent seulement à préparer la voie pour la réalisation de cette noble entreprise.

111. La Pologne appuie sans réserve les propositions concernant le désarmement que l'Union soviétique a soumises à la présente session. Elle est pour la discussion de ces propositions en séance plénière de l'Assemblée.

112. J'ai exposé à l'Assemblée, au nom du peuple polonais, notre opinion bien réfléchie sur les grands problèmes de la situation internationale.

113. Le peuple polonais sait, pour en avoir subi toute l'horreur, ce qu'est le fléau de la guerre et il a lié son sort au socialisme, qui défend de la façon la plus fidèle la cause de la paix et de la souveraineté des peuples. C'est au service de cette noble cause qu'il consacre son labeur.

114. Nous sommes fiers d'appartenir au camp des pays socialistes, qui forge pour l'humanité un avenir meilleur. Nous nous sentons proches de tous ceux qui désirent la paix et qui travaillent pour la paix, quelles que soient leurs convictions politiques ou leurs croyances, quels que soient les systèmes sociaux qu'ils ont choisis.

115. La coexistence pacifique est une nécessité démontrée par l'histoire. Plus vite chacun le comprendra et en tirera les conclusions qui s'imposent, mieux cela vaudra pour l'humanité, car la solution des problèmes qui se posent actuellement aux nations s'en trouvera facilitée et nous pourrons alors libérer les hommes complètement de la crainte et de la misère.

116. L'Organisation des Nations Unies doit se faire un instrument de la coexistence et de la coopération pacifiques de tous les Etats, en empêchant le recours à la force et la menace d'y recourir et en s'attachant à resserrer les liens économiques, culturels et scientifiques entre tous les pays, quel que soit leur système social. Elle ne doit servir qu'à la recherche de solutions constructives conformes aux principes de la Charte. Qu'elle serve la cause de tous les peuples et leur bien commun suprême, qui est la paix, voilà ce que tous les peuples du monde attendent d'elle. C'est aussi ce que le peuple polonais en attend, et c'est dans cet esprit que le Gouvernement de la République populaire polonaise continuera d'accroître sa participation constructive à l'œuvre des Nations Unies.

117. M. SAPENA PASTOR (Paraguay) [traduit de l'espagnol]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer à ceux qui m'ont précédé à cette tribune pour vous féliciter d'avoir été élu à la présidence de l'Assemblée pour cette session à laquelle la gravité des questions à débattre, la nature même de l'époque que nous traversons, et enfin la présence exceptionnelle de chefs d'Etat éminents, confèrent une importance toute particulière. Nous sommes persuadés que vos talents bien connus et votre connaissance approfondie de la procédure de l'Organisation assureront la pleine réussite de nos délibérations.

118. Un événement heureux a marqué le début de cette quinzième session de l'Assemblée générale, et nous permet d'ores et déjà de penser qu'elle fera époque dans l'histoire — j'entends l'admission de 14 Etats nouveaux au sein de l'Organisation: la République du Cameroun, la République togolaise, la République malgache, la République de Somalie, la République du Congo (Léopoldville), la République du Dahomey, la République du Niger, la République de Haute-Volta, la République de Côte-d'Ivoire, la République du Tchad, la République du Congo (Brazzaville), la République gabonaise, la République centrafricaine et la République de Chypre.

119. Cet événement, exceptionnel à un double titre (par cet afflux de nouveaux Membres d'une part, et par leur qualité d'Etats qui viennent d'accéder à la souveraineté et à l'indépendance d'autre part), marque aussi une double victoire: l'universalisation de notre organisation tout d'abord, résultat logique et nécessaire du règne universel du droit international; le triomphe, ensuite, du droit naturel, du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes lorsqu'ils ont la maturité et l'expérience nécessaires pour s'acquitter pleinement des tâches qui incombent aux Etats souverains.

120. En nous remémorant comment, dans la phase précédente de leur évolution, plusieurs de ces nouveaux Etats ont été pour notre assemblée un motif d'inquiétude, un risque de heurt de principes ou de populations, nous éprouvons une joie d'autant plus grande de voir aujourd'hui leurs représentants assis à nos côtés pour résoudre avec nous les inquiétants problèmes qui se posent au monde entier.

121. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ont rappelé que 15 ans après sa création, notre organisation n'a pas encore réussi à réaliser définitivement l'une des fins essentielles énoncées dans le préambule de la Charte signée à San Francisco, à savoir "préservier les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

122. Il est certain que la menace d'une troisième guerre mondiale, plus destructrice que jamais, plus destructrice que toutes les autres guerres réunies, n'est pas définitivement écartée. Cependant, sans vouloir prétendre que la situation actuelle soit satisfaisante, nous pensons qu'elle ne justifie pourtant pas des prédictions pessimistes, encore moins tragiques.

123. Le seul fait que sont réunis ici les représentants de 96 Etats témoigne d'un profond esprit de tolérance et prouve à coup sûr que nous croyons tous notre organisation capable d'atteindre les buts pour lesquels elle a été créée. Si chacun de nous soumet la réalisation des idéaux énoncés dans la Charte à des critères

différents, voire opposés, peu importe, ne nous laissons pas décourager. Il serait beaucoup plus inquiétant que nous réalisions une unanimité constante dans la solution de nos principaux problèmes, car il n'est pas naturel que des hommes venant de continents divers, des hommes de races, de religions, de cultures et de civilisations différentes, des hommes qui réagissent à des intérêts historiques ou actuels, économiques ou politiques eux aussi différents, pensent tous sur le même mode.

124. Si l'on admet que les nations se comportent au sein de la communauté internationale de la même façon que les individus dans leurs communautés nationales, nous devons reconnaître que la coexistence universelle entre des nations d'origine et de formation si variées, ayant des critères idéologiques, politiques et économiques différents, doit, pour être solidement assise, reposer sur trois piliers traditionnels: le droit international (principes internationalement admis); les tribunaux internationaux (organismes chargés de rendre la justice entre les nations); les forces internationales (chargées de prévenir les situations anormales, d'y porter remède et de faire appliquer les jugements internationaux).

125. Je me permettrai maintenant de rappeler la thèse, inspirée d'un juriste éminent, que j'ai eu l'honneur d'exposer il y a quelques années à cette même tribune: la crise que traverse l'univers provient du déséquilibre profond entre la rapidité des progrès scientifiques et techniques que nous avons réalisés en quelques dizaines d'années, et la lenteur de l'évolution juridique, politique et morale de l'humanité. En effet, sans méconnaître les efforts considérables déployés par notre organisation pour perfectionner le droit international, on ne saurait nier que c'est là un bien maigre progrès en face de celui de la science et de ses applications, qui, dans le seul domaine nucléaire, a conféré à quelques nations un potentiel d'agression extraordinaire; même si cette puissance n'est pas exploitée, elle pèse comme une menace sur tous les autres peuples du genre humain qui, essayant de prévenir ou de réprimer ce danger, n'ont pas réussi à définir la notion même d'agression internationale, ni même à déterminer si ce concept peut ou doit être défini.

126. En ce qui concerne les tribunaux internationaux, notre organisation doit rendre leur juridiction obligatoire pour toutes les nations et étendre leur compétence à tous les différends d'ordre juridique. L'obéissance à la justice ne peut continuer à être facultative ou volontaire. Il est décourageant de constater, dans cet ordre d'idées, comme on a peu recours à la Cour permanente d'arbitrage établie par la Convention de la Haye de 1907, et de voir qu'un très grand nombre d'Etats n'ont pas encore donné leur adhésion au paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour internationale de Justice. Selon nous, la meilleure façon qu'un pays a de prouver sa bonne foi internationale et son désir de vivre en harmonie avec les autres nations est d'accepter à priori la justice internationale. Nous invitons donc instamment les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour internationale de Justice. Ce respect, cette soumission, ne portent nullement atteinte à la souveraineté des Etats, grands ou petits. Bien au contraire, ce n'est qu'aux époques de régression et de barbarie

que le plus fort peut faire la justice, de ses propres mains, en sa propre faveur.

127. L'existence de forces internationales permanentes est le corollaire logique de l'existence d'une légalité internationale destinée à maintenir l'ordre et d'autorités internationales qui préviennent ou répriment les conflits. Elle est d'autant plus nécessaire qu'il existe, nous l'avons vu, un déséquilibre entre les puissants moyens d'agression dus au progrès scientifique accéléré, et la faiblesse, la rareté de moyens de prévention ou de répression, conséquence d'une lente et pénible évolution juridique et morale.

128. L'existence de forces internationales permanentes est indispensable pour assurer l'efficacité du plan de désarmement que toutes les nations ici représentées désirent certainement, et pour permettre dans tous les pays la réduction des budgets de défense.

129. Si nous examinons les résultats obtenus par notre organisation depuis la signature de la Charte à San Francisco, nous pouvons dire que, sans avoir écarté définitivement la menace d'une troisième guerre mondiale, nous n'avons cependant pas totalement échoué dans cette entreprise. Les inconvénients de la guerre froide, qui existent bel et bien, ne sont en aucune façon comparables aux ravages et aux tragiques conséquences d'une guerre véritable. D'ailleurs, il est toujours possible que les puissances qui peuvent déclencher la guerre ou y renoncer définitivement, en tant qu'instrument au service de leurs ambitions, finissent un jour par s'entendre. On ne peut non plus méconnaître l'efficacité avec laquelle, pendant ses 15 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a prévenu et réprimé plusieurs conflits internationaux. Il est de fait que ces mesures n'ont pas toujours également plu à toutes les nations ici représentées. Rien ne nous autorise à espérer qu'il en soit jamais ainsi, car la justice, bonne ou mauvaise, ne peut plaire à toutes les parties. L'essentiel est de se soumettre à cette expression de la volonté de la majorité et de son dévouement à la coexistence harmonieuse des nations.

130. La fécondité de l'œuvre des Nations Unies se manifeste plutôt dans le domaine de la coopération internationale destinée à résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels, que dans celui de l'action politique visant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est la différence qu'il y a entre faire le bien et empêcher de faire le mal. L'un exige action, mouvement, construction. L'autre consiste à imposer le calme, retenir l'action. Mais cette absence de manifestations extérieures n'enlève rien à la valeur de l'œuvre politique accomplie par notre organisation pour préserver la paix, notre bien le plus précieux, condition essentielle du bonheur de tous les peuples et de l'harmonie entre les nations.

131. Pour la question du désarmement, la délégation du Paraguay entend bien qu'elle doit, dans les circonstances actuelles, faire l'objet de négociations entre un nombre restreint de nations avant d'être discutée par tous les Etats Membres.

132. A cet égard, exprimant un sentiment évidemment ressenti par la grande majorité des peuples, nous ne pouvons que manifester notre désir d'aboutir à un accord interdisant la guerre atomique et de voir l'énergie nucléaire servir exclusivement à des fins pacifiques pour le bien de l'humanité.

133. Un accord sur le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins strictement pacifiques aurait deux résultats immédiats: en premier lieu, il mettrait fin à la guerre froide qui engendre la course aux armements entre les grandes nations; en second lieu, il permettrait de consacrer des ressources fabuleuses à l'aide aux pays sous-développés pour élever le niveau de vie de tous les peuples et accroître ainsi la prospérité et la tranquillité générales.

134. Les deux principales puissances mondiales peuvent être certaines, à cet égard, que tous les autres pays les observent avec anxiété et espoir.

135. Quant aux problèmes soulevés par la question de l'espace extra-atmosphérique — utilisation, propriété — la délégation paraguayenne estime qu'ils devraient faire l'objet d'une conférence spéciale.

136. Il convient de souligner ici, une fois de plus, que le progrès scientifique et technique a été si rapide, depuis quelques années, que les illusions se sont transformées en réalités avant que les juristes aient eu le temps de se faire une opinion uniforme ou d'élaborer une doctrine. Nous pouvons en tout cas affirmer que l'espace extra-atmosphérique ne doit servir qu'à des fins exclusivement pacifiques.

137. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée figurent des problèmes relatifs au développement économique des pays sous-développés et aux programmes d'assistance technique. Ma délégation estime qu'il faudrait examiner à ce propos le brusque déséquilibre auquel les pays producteurs de matières premières doivent faire face, les prix des matières premières ne cessant de baisser tandis que les articles manufacturés, l'équipement et le matériel qu'il leur faut acheter aux pays industrialisés ne font qu'enchérir.

138. En prenant comme exemple le cas particulier du Paraguay, je suis certain de parler aussi au nom de tous les pays à économie agricole et pastorale ici représentés. Je me limiterai à huit de nos principaux produits d'exportation, en comparant les prix actuels à ceux d'il y a 10 ans. En 1950, une tonne de tanin ou extrait de quebracho représentait 156 dollars à l'exportation; aujourd'hui, en 1960, 90 dollars seulement. En 1950, une tonne de fibre de coton exportée valait 949 dollars, elle n'en vaut que 400 aujourd'hui. En 1950, nous exportions la tonne de tabac à 62 dollars, aujourd'hui à 27 seulement. En 1950, on nous achetait 762 dollars chaque tonne de cuir exportée, aujourd'hui 205 dollars. En 1950, le bois de cèdre en billes valait 120 dollars la tonne, contre 45 dollars aujourd'hui. En 1950, nous recevions 400 dollars pour chaque tonne d'huile de coco exportée, 310 aujourd'hui. En 1950, la tonne d'huile d'abrasin s'exportait à 415 dollars, aujourd'hui à moins de 300. Enfin, la tonne d'essence de petit-grain, exportée en 1950 pour 700 dollars, représente aujourd'hui moins de 300 dollars. Conclusion: en 1960, le peuple paraguayen doit travailler et produire deux fois et demie plus qu'en 1950 pour obtenir une valeur nominale équivalente. Cependant, loin de baisser avec les prix des matières premières, les prix des articles manufacturés que nous devons acheter aux pays industriels ont considérablement augmenté, de plus de 100 pour 100 dans certains cas; il en résulte donc que le pouvoir d'achat, dans notre

économie agricole et pastorale, a diminué de plus des trois quarts en moins de 10 ans.

139. Ma délégation estime que l'une des causes principales du sous-développement économique et, par conséquent, du bas niveau de vie et du retard de certains peuples, est la rétribution inégale et injuste des produits du travail.

140. Les pays agricoles et pastoraux ont eux aussi le droit, non seulement de maintenir leurs niveaux de vie, mais encore de les améliorer; et l'assistance technique irait contre leurs intérêts si elle leur faisait produire plus pour gagner moins. Ce serait là la pire des servitudes, car elle conserverait toutes les apparences de la liberté. A nos yeux, agriculture, élevage et industrie ne sont pas des étapes historiques par lesquelles tous les pays doivent forcément passer avant d'arriver à un niveau de vie élevé, mais des activités différentes qui doivent exister simultanément dans le monde suivant le principe de la division du travail entre les nations.

141. A cette session, l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes économiques doivent étudier le problème des prix des matières premières et des produits industriels, pour que l'élévation ou le maintien du niveau de vie des pays à économie industrielle ne se fasse pas au prix d'une évolution inverse chez les peuples à économie agricole et pastorale.

142. Placés dans une situation si peu encourageante, les peuples économiquement sous-développés se laissent aller au découragement, perdant foi dans les principes sur lesquels repose notre système économique — et la liberté c'est, comme on dit, le droit de mourir lentement de faim. Engagés dans cette triste et pénible lutte, les pays sous-développés finissent par ne plus croire aux destinées et aux idéaux des peuples, tandis que l'espoir de connaître un monde meilleur s'éloigne sans cesse et se fait plus ténu.

143. Nous ne pouvons plus poursuivre dans cette voie sans nous rebeller contre la réalité d'un destin économique désormais inacceptable. Nos populations aspirent à des conditions de vie meilleures et réclament une assistance financière et technique que nos gouvernements ne peuvent leur fournir. Et leurs aspirations légitimes se heurtent à des empêchements naturels, à des obstacles artificiels ou à des injustices qui freinent et retardent le progrès économique.

144. Il n'est pas inutile de s'attarder à formuler quelques considérations et suggestions au sujet des liens étroits qui existent entre le développement économique et la politique; plus exactement, en cherchant à améliorer les niveaux de vie, on raffermirait la stabilité politique, nationale et internationale, qui est le fondement même de la paix pour chaque Etat et pour la communauté internationale.

145. Si les niveaux de vie ne s'améliorent pas, il sera très difficile d'atteindre jamais un état de satisfaction et de tranquillité; si l'on ne fortifie pas la situation économique de l'Etat et de l'individu, on verra trop fréquemment prospérer, sans raison visible, des doctrines étrangères qui se propageront avec rapidité, semant l'incertitude, le trouble et l'anxiété.

146. Les pays insuffisamment développés luttent avec un désespoir angoissé pour élever leur niveau

de vie et fortifier leur économie; mais ils voient avec découragement que leurs efforts sont inutiles, parce que les prix mondiaux des matières premières ne cessent de tomber, ou parce qu'ils se heurtent à des obstacles inexplicables dans la bureaucratie de certains organismes internationaux auxquels ils s'adressent pour financer des travaux ou des projets présentant un intérêt économique ou social certain.

147. Ces facteurs négatifs — intéressant les marchés, les prix, le financement international et l'augmentation du coût de l'outillage et de l'équipement — provoquent des déséquilibres extrêmement dangereux pour la tranquillité et la paix internationales.

148. Si l'on ne fournit pas rapidement aux pays sous-développés des ressources suffisantes qui leur permettent d'obtenir de leurs efforts un rendement plus élevé et meilleur, ils perdront leur foi et leur confiance dans la coopération internationale, ainsi que le précieux élan que donnent à tant de pays l'ONU et les organismes régionaux qu'ils considèrent comme des phares qui guident et illuminent le monde dans le domaine international.

149. Il convient de signaler, sur le plan régional, l'Opération panaméricaine, cette initiative du grand homme d'Etat Juscelino Kubitschek, président des Etats-Unis du Brésil, et qui a été soumise à l'Organisation des Etats américains comme l'un des projets les plus concrets et les plus efficaces pour mettre fin au sous-développement de l'Amérique latine.

150. Le Paraguay reconnaît et apprécie les efforts des organismes internationaux, dont certains relèvent de l'Organisation des Nations Unies, qui ont collaboré à son développement économique et à l'élévation de son niveau de vie, mais il désire aussi formuler certaines observations qui lui sont dictées par son esprit de coopération internationale et qui peuvent se résumer en cinq points.

151. Premièrement, l'aide aux pays insuffisamment développés doit être non seulement plus importante mais aussi plus complète et concerner l'ensemble de leurs difficultés économiques. C'est ainsi que le Paraguay a fait la dure expérience d'une stabilité monétaire acquise et maintenue par des mesures cambiales, monétaires et fiscales, mais sans qu'on lui fournisse les ressources nécessaires pour augmenter sa production, notamment sa production exportable, et se procurer ainsi les devises qui sont indispensables à toute stabilité monétaire.

152. Deuxièmement, l'aide aux pays insuffisamment développés ne doit pas être envisagée selon les normes bancaires rigides du système de crédit classique. Il est naturel et logique que les pays insuffisamment développés soient ceux qui peuvent offrir le moins de garanties aux banquiers. Les traiter comme des clients ordinaires revient à décider d'avance que ce seront encore les pays riches, ceux qui ont le plus grand potentiel et les plus grandes possibilités, ceux qui ont le niveau de vie le meilleur et le plus élevé, qui continueront à profiter du crédit international, et que les pays sous-développés resteront éternellement sous-développés afin que la banque ou l'institution internationale qui consent les prêts n'éprouve aucune inquiétude et puisse continuer à encaisser, avec une régularité routinière, intérêts et commissions et versements au titre de l'amortissement. Pour éviter que les pays riches soient plus riches et que les pauvres

soient plus pauvres, pour éviter des disproportions entre la richesse des divers pays et le niveau de vie des diverses populations, l'Organisation des Nations Unies doit avoir recours à un système efficace, juste et approprié, qui ne constitue ni un gaspillage de ressources, ni une entreprise d'investissements capitalistes.

153. Troisièmement, la solidarité internationale doit jouer un rôle plus grand et plus important dans le développement des pays insuffisamment développés, en facilitant à long terme le renforcement de l'infrastructure économique, et en parvenant à ce que les progrès économiques soient plus importants et attirent davantage les capitaux privés, qui toujours chercheront à s'investir de la façon la plus avantageuse. Cette action de solidarité internationale peut être collective ou concerner des projets régionaux d'une grande portée économique et sociale.

154. Quatrièmement, les formalités administratives, dans les organismes internationaux de financement et de crédit, doivent être plus rapides et ne pas être ralenties par un appareil administratif lourd et compliqué qui retarde inutilement la réalisation des projets.

155. Cinquièmement, il faut comprendre les problèmes qui se posent au pays qui soumet le projet et ne pas essayer d'imposer aux pays insuffisamment développés qui empruntent des normes, des systèmes ou des méthodes particulières.

156. Nous trouvons également à l'ordre du jour de l'Assemblée des problèmes liés à l'assistance technique. Qu'il me soit permis de dire combien utile et précieuse a été pour le Paraguay l'assistance technique des Nations Unies et d'exprimer publiquement devant l'Assemblée la reconnaissance du peuple et du gouvernement paraguayens. Nous souhaitons continuer d'appliquer ce système d'établissement de programmes et, si possible, l'adapter chaque fois davantage à nos besoins, afin d'en tirer le profit maximum au moindre coût.

157. Lorsque au mois d'août de l'an dernier nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir à Asunción le Secrétaire général, nous nous sommes entretenus de tous les problèmes d'assistance technique et nous pouvons dire avec satisfaction que nos entretiens sont en train de porter leurs fruits et que nous obtenons de meilleurs résultats. A cet égard, je voudrais formuler deux suggestions fondées sur l'expérience acquise dans notre pays.

158. Premièrement, il ne faut pas exiger que les projets du Fonds spécial entraînent des dépenses d'un montant minimum trop élevé, et cela afin que les petits pays ou les pays insuffisamment développés puissent en bénéficier. Lorsqu'on exige un minimum trop élevé, seuls les grands pays et les économies déjà développées peuvent, dans la pratique, bénéficier des projets du Fonds spécial. Nous estimons plus utile de fixer la catégorie ou la nature du projet qui peut être mis en œuvre, et non de fixer un minimum de dépenses élevé.

159. Deuxièmement, le programme d'assistance technique doit donner plus d'ampleur et d'importance au développement industriel des pays sous-développés, et doit prévoir des facilités spéciales pour que puissent être effectuées des études sur la transformation des matières premières, sur leur traitement au premier

stade ou sur leur transformation en produits manufacturés.

160. Je voudrais maintenant évoquer les travaux accomplis par le Conseil de tutelle. A la treizième session de l'Assemblée générale, en 1958, le Paraguay a été élu membre du Conseil pour une période de trois ans. En conséquence, mon pays participe et collabore aux travaux du Conseil depuis deux ans, c'est-à-dire qu'il a participé à quatre sessions ordinaires du Conseil de tutelle.

161. Nous sommes entrés au Conseil et avons partagé ses responsabilités avec l'appui unanime du groupe latino-américain, ce qui nous a beaucoup honorés et continue de nous honorer; en conséquence, étant donné tout d'abord la poussée politique du Paraguay en ce qui concerne les territoires sous tutelle, et en second lieu l'engagement même pris par les gouvernements et les peuples qui composent l'Amérique libre, nous nous sommes essentiellement inquiétés et préoccupés dans nos travaux, et nous continuerons à le faire, de la préparation des peuples qui ne s'administrent pas encore eux-mêmes, afin de hâter ainsi l'heure de leur liberté, soit par l'établissement d'un gouvernement autonome, soit par l'accession à l'indépendance et à la souveraineté absolue. Ainsi, croyons-nous avoir pleinement honoré notre principal engagement.

162. Depuis que nous siégeons au Conseil, nous avons eu le plaisir de voir accéder à l'indépendance le Togo qui, depuis quelques jours, est Membre de l'Organisation. De même, nous avons collaboré à l'accession à l'indépendance de deux autres pays: le Cameroun et la Somalie. Le Paraguay, conscient de l'importance extrême du mouvement de libération de l'Afrique, s'est fait représenter par une mission spéciale aux fêtes de l'indépendance du Cameroun. Devant l'Assemblée, je voudrais exprimer une fois de plus au gouvernement et au peuple camerounais la satisfaction et le plaisir avec lesquels nous avons assisté à leur entrée à l'ONU.

163. La Somalie, elle aussi, a accédé à l'indépendance après avoir connu le régime de tutelle. Le Paraguay a eu l'occasion de collaborer à la tâche accomplie de manière aussi remarquable par le peuple somali et par le Gouvernement italien. Et, lorsque a été fixée la date de l'accession à l'indépendance de la République de Somalie, on n'a pas hésité, au Conseil de tutelle, à employer l'expression "miracle de la Somalie" pour parler de la compétence, du talent et de la ténacité dont le peuple somali a fait preuve pour sa préparation et pour la constitution de ses cadres, dans tous les domaines, en vue d'accéder à la liberté et à l'indépendance.

164. De même, le Paraguay a contribué à préparer à l'autonomie ou à l'indépendance les territoires encore sous tutelle du Ruanda-Urundi et du Tanganyika. Le Paraguay a été désigné pour faire partie de la Mission de visite qui s'est rendue dans cette région et son représentant — avec les représentants de la Nouvelle-Zélande, de la République arabe unie et des Etats-Unis d'Amérique et sous la présidence de ce dernier — a séjourné au Ruanda-Urundi du 2 mars au 1er avril de l'année en cours et au Tanganyika du 1er au 22 avril. Le rapport sur cette visite a été présenté au Conseil de tutelle à sa vingt-sixième session ordinaire.

165. Au nom du Paraguay et en ma qualité de représentant de ce pays, je me dois de réaffirmer le plus

nettement possible que nous avons prêté et continuerons, sans défaillance et sans trêve, à prêter tout notre concours au Conseil de tutelle et à l'ONU pour que les peuples qui sont encore sous tutelle parviennent, aussi rapidement que possible, à l'autonomie ou à l'indépendance totale.

166. Le mieux que chaque pays puisse faire pour que les Nations Unies atteignent les objectifs de la Charte, c'est de consolider ses propres réalisations et ses propres progrès. Permettez-moi donc de présenter une brève synthèse de ce qui se fait dans mon pays.

167. Au cours des cinq dernières années, le Paraguay a pris une physionomie totalement nouvelle. Avec l'aide du Fonds monétaire international et du Département du Trésor des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement paraguayen a réussi à stabiliser la monnaie, le guarani, et il est passé du régime des contrôles, des licences, des contingents et des taux de change différentiels pour les importations et les exportations au régime de la liberté des changes, de la liberté totale du commerce extérieur, de la suppression des contingents et des contrôles économiques, de la libre possession et de la libre disposition des devises.

168. Dans un effort gigantesque pour résoudre les problèmes que crée pour lui le fait qu'il n'a pas de débouché sur la mer, le Paraguay a acheté au cours des deux dernières années 28 navires de navigation fluviale qui sont en cours de construction dans des chantiers d'Espagne et du Japon et qui seront tous livrés cette année même, au cours des prochains mois. De même, il a construit de grandes routes internationales qui aujourd'hui relient sa capitale aux réseaux routiers du Brésil et de l'Argentine, et il poursuit la construction d'une autre route de 780 kilomètres qui, traversant le Chaco paraguayen, atteindra bientôt la frontière bolivienne. Pour apprécier l'ampleur de cet effort, il y a lieu de se rappeler que, voici 20 ans, il n'y avait pas dans tout le Paraguay un seul mètre de chemin ou de route.

169. Notre capitale, Asunción, berceau d'autres villes du continent, a dû attendre plus de quatre siècles avant de posséder les services indispensables d'eau courante et d'installations sanitaires qui ont été inaugurés récemment, il y a un peu plus d'un an.

170. Les écoles se construisent et s'installent au rythme d'une par semaine. On construit des aéroports; des ponts, des édifices et ouvrages publics; on a inauguré deux autres facultés d'études universitaires et une Université catholique indépendante de l'Université nationale; on a doté d'une autonomie absolue l'Université nationale; on veille à la santé de la population et l'on a réussi à éliminer totalement le paludisme; le travailleur paraguayen bénéficie d'un régime de sécurité sociale qui lui assure la tranquillité et fonctionne normalement; on met en œuvre divers programmes d'immigration, de colonisation et de rapatriement.

171. Permettez-moi maintenant de faire une digression. Je regrette de devoir relever deux affirmations du Premier Ministre du Gouvernement cubain.

172. Tout d'abord, il a dit que les Etats-Unis d'Amérique aiment s'appuyer sur des régimes militaires de force comme celui du Paraguay et d'autres encore qu'il a cités.

173. Je ne veux faire d'allusion à aucun gouvernement étranger, mais je dois avouer qu'il est vraiment paradoxal que le Gouvernement cubain parle de régimes de force en Amérique ou en quelque autre partie du monde. Néanmoins, je ne veux pas parler de ce gouvernement, mais plutôt indiquer quelles sont les caractéristiques du Gouvernement paraguayen, et si, à cette occasion, on constate certaines ressemblances, ce sera — comme on dit dans les films — pure coïncidence.

174. Le Gouvernement paraguayen est un gouvernement issu d'élections libres et non un régime né d'une entreprise militaire heureuse ou qui a réussi et qui n'a aucune intention d'organiser des élections; un gouvernement, je le répète, issu d'élections populaires et libres.

175. Le Gouvernement paraguayen est un gouvernement démocratique, car il est appuyé par le parti majoritaire du Paraguay, le plus ancien, fondé en 1887; c'est le parti le plus nombreux, celui des gens les plus humbles, celui des paysans, celui qui, il y a quelques années encore, n'avait de membres que dans la plaine; c'est le parti le mieux organisé, ce parti qui, pour être consulté, n'est pas convoqué dans les rues pour un plébiscite — dans lequel tous répondent par des clameurs à l'appel du leader — mais qui se prononce au moyen de bulletins, lors de réunions électorales.

176. Au Paraguay, il existe une division des pouvoirs: notre pouvoir judiciaire est absolument indépendant du pouvoir exécutif et se trouve souvent en désaccord avec les décisions d'organes exécutifs inférieurs, qu'il corrige sagement.

177. Il n'y a jamais eu au Paraguay de tribunaux spéciaux ni de lois spéciales avec effet rétroactif et il n'y a pas eu non plus de fusillés. Je me rappelle seulement, il y a 40 ans, alors que j'étais bien jeune encore, un cas unique de personnes fusillées au Paraguay: il s'agissait de deux condamnés de droit commun, Gastón Gabin et Cipriano León, qui ensemble avaient assassiné le père du premier. Depuis lors, jamais, en aucune circonstance, il n'y a eu au Paraguay une seule personne fusillée, que ce soit sur l'ordre des autorités ou sur l'ordre des tribunaux ordinaires, et moins encore conçoit-on qu'il puisse exister un tribunal spécial qui, en vertu de lois spéciales, toutes à effet rétroactif, puisse ordonner que des Paraguayens soient passés par les armes.

178. Il existe au Paraguay un pouvoir législatif indépendant du pouvoir exécutif; il y existe également un pouvoir exécutif qui n'est aucunement dominé par une foule de militaires, comme on l'a dit parfois. Je crois que, si l'on compte tous les militaires qu'il peut y avoir dans notre administration publique et dans notre diplomatie, on en trouve seulement deux au total.

179. Notre Université est pleinement autonome. Les pays qui peuvent avoir une université autonome sont des pays privilégiés. Nous n'intervenons ni dans la nomination des professeurs, ni dans l'établissement des programmes, ni même dans la fixation des traitements. Notre Université jouit d'une autonomie telle qu'elle répartit elle-même ses propres ressources, nomme ses professeurs, fixe les sanctions, règle la discipline, etc.

180. Et je tiens à dire que depuis quatre ou cinq ans il n'y a pas eu une seule grève au Paraguay, ni d'étudiants, ni d'ouvriers, ni d'aucune sorte, et que les grèves ne sont pas réprimées par l'armée ou à la baïonnette.

181. Au Paraguay, la presse est libre. Au cours des 10 dernières années, dont je dois parler, on n'a jamais interdit aucun journal. Il n'existe aucun système de censure de la presse. Les journaux étrangers circulent librement et publient ce qui leur plaît, et c'est ainsi que nous sommes renseignés sur ce qui se dit dans cette véritable entreprise de déformation de la vérité à laquelle se livre certaine presse du continent américain, et qui est ensuite répandue de bonne foi dans le monde entier.

182. Il n'existe au Paraguay aucun camp de concentration; il n'y a pas au Paraguay de prisonniers politiques dans les prisons; l'an dernier, sur l'initiative du Président de la République, du Ministre de l'intérieur et du chef du Partido Colorado, nous avons convié l'opposition à participer aux élections du mois de mars de l'année en cours, à publier librement ses organes de presse et à siéger au tribunal électoral. Quel a été le résultat? Trois invasions immédiatement mises en échec, sans même qu'aient eu à intervenir nos forces militaires ni nos forces de police, mais simplement grâce à l'intervention des Paraguayens de toutes tendances. Et qu'avons-nous trouvé parmi l'équipement, dans les bagages des envahisseurs? Le *Manual del guerrillero*, de Ché Guevara, instructions venues de Cuba; je tiens à déclarer, par égard pour cette assemblée, que je ne mets pas officiellement en cause le Gouvernement cubain dans cette affaire; mais la vérité est que nous avons trouvé ces manuels d'un certain Ché Guevara, qui, je crois, est un chef militaire étranger; instructions venues de là-bas auxquelles s'ajoutent les déclarations des participants qui ont dit qu'ils avaient reçu des fonds de Cuba et qu'on leur avait promis de leur envoyer des armes dès que l'invasion serait en bonne voie ou aurait remporté ses premiers succès. Tout cela a été et est constaté chaque jour par les pays qui ont une mission accréditée au Paraguay et, récemment, cela a été constaté par le Vice-Président du Conseil de gouvernement de l'Uruguay au cours d'une visite qu'il a faite, accompagné de trois ministres et de plus de 270 personnes. On est allé jusqu'à tenter d'empêcher cette personnalité de faire ce voyage. On disait que l'on se battait dans la capitale du Paraguay, qu'il y avait des combats de chars — alors que nous n'avons aucun char — et des combats aériens, que le gouvernement était en fuite, et d'autres perfidies du même ordre. Lorsque la délégation dont je viens de parler est arrivée et a constaté le calme de notre population qui, vaquant à ses occupations, désire une seule chose — que l'on ne s'occupe pas d'elle —, elle n'a éprouvé qu'indignation, et nous avons constaté sa réaction dans les journaux uruguayens pendant plusieurs mois.

183. Une autre affirmation par laquelle on a prétendu, hier après-midi, nous ranger dans un certain groupe a consisté à dire que parmi les monopoles détenus par le Gouvernement des Etats-Unis figure la compagnie du téléphone du Paraguay. Il n'y a au Paraguay aucune entreprise étrangère qui détienne un monopole public. L'entreprise de téléphone n'a jamais été la concession ou le monopole de capitaux

publics ou privés des Etats-Unis. Il n'y a au Paraguay aucun service public qui dépende de capitaux étrangers, et les Etats-Unis d'Amérique n'ont au Paraguay que trois entreprises privées et une succursale de banque de quelque importance.

184. Je ne vois pas l'intérêt qu'auraient les nations représentées ici à se rallier à tel ou tel camp. Peut-être donnons-nous une impression fort fâcheuse aux nouveaux Etats qui ont été admis à l'Organisation en ces premiers jours de notre assemblée générale.

185. Le Paraguay n'est attaché qu'aux seuls grands principes dont s'inspirent tant l'Organisation des Nations Unies que notre organisation régionale, l'Organisation des Etats américains. A propos de cette dernière, je me permettrai de déclarer que le Paraguay attend avec impatience le jour où tous les Etats d'Afrique, nouveaux et anciens, s'organiseront, à l'instar des Etats américains, en une organisation des Etats africains.

186. De son organisation, l'Amérique n'a retiré que des avantages et des profits: avantages d'ordre juridique, économique, social, culturel et surtout politique qui contribuent à maintenir sur notre continent le calme et la paix. Cette organisation régionale rend les plus grands services et la Charte des Nations Unies prévoit expressément des organismes de ce genre.

187. Je n'ai pas qualité pour donner des conseils aux Etats africains, mais peut-être la prévision lucide du libérateur Simón Bolívar, lorsqu'il y a plus d'un siècle et demi il lança l'idée d'un groupement régional de tous les Etats américains en une organisation destinée à préserver la paix sur le continent, se réalisera-t-elle pour eux aussi.

188. Je termine mon exposé en exprimant le vif désir du Paraguay de voir cette assemblée, à laquelle participent d'éminents chefs d'Etat, parvenir à des conclusions et à des résultats positifs et heureux qui lui vaudront l'hommage des générations futures.

M. Illueca (Panama), vice-président, prend la présidence.

189. M. UNDA MURILLO (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: C'est pour moi un grand honneur de présenter à notre Président les félicitations de mon gouvernement pour son élection à la présidence de la quinzième session de l'Assemblée générale.

190. Je suis certain que l'œuvre remarquable et constructive accomplie par la délégation irlandaise à l'ONU, ainsi que les qualités personnelles indiscutables de notre Président, l'équanimité et l'énergie dont il a toujours fait preuve dans ses décisions, sont les meilleurs garants du succès des importants travaux de cette assemblée.

191. Chaque année, depuis 15 ans, lors des premières séances de ces grandes assises mondiales, les personnalités responsables de la politique internationale de chaque pays ont réaffirmé, en des termes presque semblables, le désir de leurs peuples de voir appliquer pleinement les droits de l'homme, de voir respecter l'intégrité et l'indépendance des nations, de voir disparaître l'analphabétisme, la crainte et la misère. En un mot, nous avons exprimé le désir de vivre dans la paix, la justice et la liberté. En ces séances inaugurales, nous avons chaque année, avec une sincérité indiscutable, exprimé au nom de nos

gouvernements et de nos peuples notre foi la plus profonde en l'Organisation des Nations Unies, la fidélité la plus grande à ses nobles principes et aux postulats dont elle s'inspire, avec l'espoir constant de la voir parvenir aux buts élevés qu'elle s'est fixés dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Je viens aujourd'hui, au nom du gouvernement et du peuple guatémaliens, formuler une fois de plus ces idées et ces espoirs.

192. Mais je crois que le moment est venu d'en dire plus, et ce sans euphémisme d'aucune sorte. Une dure réalité se profile à l'horizon des peuples. D'une part, nous voyons le monde divisé en deux vastes camps aux idéologies contraires, sans que jusqu'à présent on ait trouvé de formule qui puisse garantir leur coexistence pacifique et durable. D'autre part, nous constatons que les grands progrès scientifiques et techniques de l'époque moderne, loin de contribuer à réaliser les désirs légitimes de paix, de sécurité et de prospérité économique et sociale des peuples, tendent à être utilisés pour menacer, intimider et obtenir le règlement de différends qui, normalement, devraient être résolus selon les principes et les règles du droit international.

193. Et cette dure réalité tend depuis quelque temps à prendre un caractère dramatique sur ce continent américain que l'on appelait le continent de la paix. Des peuples qui, fermement confiants en leur destinée, faisaient depuis 1825 les plus grands efforts pour élaborer tout un système de liens juridiques propre à assurer leur coexistence pacifique, commencent en effet à subir l'intervention dans leurs affaires intérieures d'une puissance étrangère au continent, intervention qui met en péril non seulement leur coexistence pacifique mais aussi leurs institutions traditionnelles qui consacrent des régimes fondés sur le droit pour la défense de la liberté et de la dignité morale de la personne humaine, considérées sur notre continent comme les biens suprêmes.

194. Après la première guerre mondiale, lorsqu'un conflit d'idéologies se fit jour avec l'arrivée au pouvoir des régimes totalitaires, les peuples d'Amérique, fidèles à leurs principes traditionnels, se rangèrent immédiatement aux côtés des défenseurs de la liberté et de la dignité humaines, et les menaces d'intervention des puissances étrangères au continent ne furent jamais mises à exécution. Mais, après la seconde guerre mondiale, le gigantesque conflit d'idéologies avec lequel le monde est actuellement aux prises s'est aggravé et les peuples d'Amérique n'ont plus été simplement menacés d'intervention, mais ont subi les effets d'un plan organisé de violence et de subversion visant à remplacer leurs institutions démocratiques par un régime totalitaire, matérialiste et athée, un régime qui prétend asservir non seulement les nations mais aussi les consciences.

195. Nul n'ignore que le communisme international, qui possède d'importantes bases d'opérations dans l'île de Cuba, cherche à gagner du terrain dans les autres républiques de l'hémisphère américain. Nul n'ignore que l'Union soviétique a offert à Cuba toutes les formes d'assistance militaire et qu'elle lui fournit cette assistance sous prétexte d'aide économique et technique dans le dessein de détruire les libertés et les droits fondamentaux des autres peuples américains.

196. Telle est la réalité sinistre à laquelle commencent de se voir exposés les peuples d'Amérique. Telle est la forme que prend, vue du continent américain, la dramatique division idéologique du monde.

197. Devant cette situation, le Guatemala a adopté une attitude parfaitement nette et précise. Mon pays, conscient de ses responsabilités, respectueux de ses engagements internationaux et fidèle aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et aux grands principes sur lesquels repose la coexistence pacifique des peuples, s'est toujours efforcé d'entretenir les relations les plus cordiales avec tous les pays du monde et en particulier avec ses frères du continent américain. C'est pourquoi, lors de l'arrivée au pouvoir du régime cubain actuel, le Guatemala a réaffirmé à plusieurs reprises sa neutralité et sa non-ingérence dans les affaires internes de Cuba et n'a point permis qu'on se serve de son territoire pour des activités, quelles qu'elles soient, hostiles au Gouvernement cubain, dans l'espoir que les relations entre les deux pays se maintiendraient sur le plan traditionnel de l'amitié et du respect mutuel qui caractérisent les nations américaines. Mais nous avons le regret de dire que le Gouvernement cubain n'a pas apprécié à sa juste valeur cette attitude amicale du Guatemala. Loin de là; il y a répondu par les actes inamicaux les plus divers, se livrant à des attaques calomnieuses contre le Gouvernement guatémalien, encourageant l'agitation et l'action subversive de petits groupes communistes sur le territoire de notre pays où ils ont suscité des troubles sociaux d'ailleurs vite réprimés. Je dois rappeler que le Guatemala avait informé en son temps le Conseil de l'Organisation des Etats américains de ces faits regrettables et a protesté à maintes reprises auprès du Gouvernement cubain; devant l'absence de résultats positifs, le Guatemala s'est vu obligé de retirer de Cuba sa représentation diplomatique.

198. Mais il se passe aujourd'hui quelque chose de plus grave encore. Le Gouvernement cubain, qui gravite maintenant ouvertement dans l'orbite soviétique, continue à intervenir effrontément dans les affaires intérieures du Guatemala et à prêter assistance à des éléments qui se préparent à attaquer ce pays.

199. Nous avons des preuves qui établissent que l'ancien président communiste du Guatemala, Jacobo Arbenz Guzmán, reçoit du Gouvernement cubain toutes les formes d'assistance économique et militaire pour l'organisation d'une force d'invasion destinée à renverser le gouvernement guatémalien actuel. Le Gouvernement guatémalien a heureusement l'appui unanime de toutes les classes sociales du pays et de ses forces vives et il est prêt à repousser toute tentative d'agression. Lors des cérémonies récemment organisées dans la sierra Maestra pour commémorer l'anniversaire du 26 juillet, l'ancien président communiste du Guatemala, Jacobo Arbenz Guzmán, avait pris place sur l'estrade auprès des dirigeants cubains et en a profité, applaudi par les plus hauts fonctionnaires du Gouvernement cubain, pour déclarer à la foule qu'il serait bientôt installé dans le Palais du Gouvernement du Guatemala et parlerait à son peuple bien-aimé. S'il a parlé avec une telle assurance, c'est parce que 1.000 hommes sont actuellement entraînés dans la province de Camagüey par les dirigeants communistes cubains pour envahir ma patrie. Je porte cette accusation publique, car je

tiens à ce que l'on sache ce qui pourrait arriver plus tard. S'il ne s'agit pas là d'une intervention, je demande aux membres de l'Assemblée ce que l'on peut appeler intervention.

200. A la septième réunion de consultation des ministres des relations extérieures des républiques américaines, tenue au mois d'août à San José de Costa Rica, une déclaration a été publiée sous le nom de Déclaration de San José de Costa Rica; la délégation guatémaliennne, en signant la résolution extrêmement importante adoptée à cette occasion, fit insérer dans l'acte final une déclaration ainsi conçue: "La délégation du Guatemala en votant favorablement la Déclaration de San José le fait dans un esprit essentiellement américaniste; bien qu'elle soit convaincue que les actes posés par le Gouvernement de la République de Cuba au titre d'une politique trop portée vers l'Union soviétique et contraire au système interaméricain mettent en danger la paix et la sécurité de l'Amérique, et justifieraient de la part des Etats américains une attitude plus énergique en vue de protéger les intérêts du continent, aux termes de la Charte, des conventions et des résolutions de l'Organisation des Etats américains."

201. Si mon pays a agi ainsi, c'est qu'il estimait avoir le devoir sacré de défendre les grands progrès accomplis par le système interaméricain vers un régime de légalité, de liberté, de sécurité et de justice en Amérique, convaincu en outre que c'est seulement dans ces conditions que peut être favorisé le développement économique et social de nature à améliorer les conditions de vie de nos peuples.

202. Le Guatemala estime que les organisations régionales ont une personnalité propre et que les mesures qu'elles prennent pour résoudre les problèmes qui entrent dans le cadre de leur mandat s'imposent à tous leurs membres. Cela étant, il n'accepte pas l'argument invoqué par certains éléments du régime cubain actuel d'après lequel les résolutions adoptées par l'Organisation des Etats américains ne sont guère que des "chiffons de papier" et désire une fois encore déclarer devant cette assemblée qu'il condamne de la manière la plus énergique la tentative faite par l'Union soviétique pour intervenir dans les affaires américaines.

203. Le gouvernement guatémalien actuel est un gouvernement constitutionnel, élu par le peuple, qui garantit pleinement le respect de l'individu et de la propriété sans distinction de classe, et il élève aujourd'hui la voix non seulement pour protester contre les premières agressions du régime cubain, dont il a été la victime, mais encore par devoir de solidarité continentale pour souligner le péril qui menace les peuples frères du continent. Il espère par ailleurs que si, une fois épuisés tous les moyens de notre organisation régionale, l'état de choses actuel persiste, l'Organisation des Nations Unies usera de la force morale dont elle dispose pour préserver la paix et la justice, pour éviter l'agression totalitaire et pour empêcher l'asservissement de millions d'êtres humains qui vivent encore libres en Amérique. Mon pays fonde cette espérance sur sa foi profonde en l'Organisation des Nations Unies, dont les efforts pour arrêter l'agression sont encore si présents à la mémoire de tous qu'il n'est pas besoin de les rappeler.

204. Dans une des interventions de la semaine dernière, on a parlé du "cas du Guatemala", et hier [872ème séance], dans le bref discours de cinq heures du Premier Ministre de Cuba, M. Fidel Castro, le "cas du Guatemala" a de nouveau été mentionné; on veut dire par là que mon pays a été victime d'une agression commise par une puissance du continent. Je dois déclarer que cela est absolument faux.

205. C'est le peuple guatémalien qui en juin 1954 a livré une bataille libératrice pour renverser un gouvernement de type communiste qui, dominé par des chefs anarchisants, avait détruit toutes les libertés fondamentales. Et puisque nous parlons de liberté, le gouvernement et le peuple guatémaliens, par ma voix et devant le monde entier, adressent au vaillant peuple hongrois, massacré de honteuse façon par des soldats et des chars arborant la faucille et le marteau, un message de sympathie et d'espérance.

206. Nous avons noté hier avec douleur et regret que M. Fidel Castro, qui, comme je le disais tout à l'heure, nous a entretenus pendant cinq heures de l'impérialisme, du désarmement, des monopoles, des fauteurs de guerre et de tant de problèmes concrets qui affligent l'humanité, en a oublié un, rien qu'un, celui des millions d'êtres humains qui gémissent et souffrent à l'heure actuelle dans les pays communistes.

207. Je voudrais également déclarer qu'au Guatemala, nous avons l'amour de la liberté et de la justice, et que cet amour nous pousse à travailler à l'amélioration de la situation économique et sociale de nos populations dans le cadre d'un régime de réformes légales qui garantit à tous la paix et la sécurité de leur personne et de leurs biens. Je voudrais rappeler que c'est à cette même source pure que Washington, Bolívar et San Martín, ces illustres champions de la liberté en Amérique, avaient puisé leur inspiration. Au Guatemala, nous refusons de boire de cette eau minérale empoisonnée de la servitude que nous offre si allégrement ici même le représentant de l'Union soviétique.

208. Mon pays déclare qu'il appuie résolument l'action que mènent les Nations Unies dans la République du Congo conformément aux résolutions du Conseil de sécurité en date des 14^{2/} et 22 juillet^{3/} et du 9 août 1960^{4/}, et à celle que l'Assemblée, réunie en session extraordinaire d'urgence, a adoptée il y a quelques jours [résolution 1474 (ES-IV)].

209. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général notre reconnaissance pour la manière efficace et impartiale avec laquelle il a dirigé l'œuvre de rétablissement et de maintien de l'ordre public dans l'ensemble du territoire de cette jeune république, œuvre qui, excluant l'action directe et unilatérale des Etats et complétée par le programme d'assistance suggéré par le Secrétaire général lui-même, ne pourra que servir la cause de la paix et de la sécurité internationales ainsi que l'avenir et la prospérité des habitants du Congo.

210. Je tiens à déclarer que l'attitude du Guatemala à l'égard du problème du colonialisme demeure

^{2/}Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4387.

^{3/}Ibid., document S/4405.

^{4/}Ibid., document S/4426.

inchangée et qu'il appuiera toujours tous les efforts tendant à résoudre définitivement ce problème dans le cadre de l'ONU et conformément aux objectifs fondamentaux du régime de tutelle, tels qu'ils sont énoncés et définis à l'Article premier et au Chapitre XII de la Charte des Nations Unies; en d'autres termes, il appuiera les initiatives tendant notamment à affermir la paix et la sécurité internationales, à favoriser le progrès politique, économique et social des habitants des territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction, à favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance et, ce qui est très important, à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et, enfin, à développer le sentiment de l'interdépendance des peuples du monde. Le Guatemala est convaincu que ce n'est qu'en travaillant sans relâche à atteindre ces objectifs que les peuples qui viennent d'accéder à l'indépendance, ou qui y accéderont, pourront renforcer leurs propres institutions et consacrer aux habitants de leurs pays le bonheur et la prospérité.

211. C'est en s'inspirant de ces principes et dans un esprit de coopération internationale que le Guatemala a participé aux travaux du Conseil de tutelle et du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et qu'il prend part actuellement aux travaux du Comité du Sud-Ouest africain.

212. Je crois de mon devoir de répéter que la délégation guatémaliennne, en s'acquittant de son mandat à la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, aura pour seul guide les principes et les objectifs définis par la Charte des Nations Unies et les intérêts fondamentaux ainsi que le progrès social, économique et culturel des populations.

213. C'est avec une vive satisfaction que mon pays a vu notre organisation accueillir tout récemment 14 pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. Je tiens à saisir cette occasion pour adresser à ces nouveaux Membres, au nom du gouvernement et du peuple guatémaliens, notre salut le plus cordial et nos vœux les plus chaleureux pour le progrès et le bien-être de leurs peuples.

214. Nous regrettons que les Nations Unies ne soient pas parvenues à trouver une formule qui permette de réaliser l'unité de pays comme l'Allemagne, la Corée et le Viet-Nam afin qu'ils puissent faire partie de l'Organisation comme il sied à des peuples qui ont des aspirations communes et une identité d'origine, de langue et de coutumes. Il faut laisser à ces peuples le soin de décider de leur propre avenir au moyen d'un libre référendum contrôlé par l'ONU.

215. Partisan de la paix et de la concorde internationales, le Guatemala verrait avec satisfaction un relâchement de la tension qui existe dans certaines régions, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, où la coopération des diverses races revêtirait une importance considérable pour le progrès de populations appelées à jouer un rôle important dans l'avenir du monde.

216. Comme les Membres de l'Organisation des Nations Unies deviennent de plus en plus nombreux, le Guatemala estime qu'il convient d'apporter cer-

taines modifications à la Charte, notamment en ce qui concerne le nombre des membres des divers conseils, afin que les nouveaux pays puissent être représentés d'une manière satisfaisante.

217. Cependant, nous ne souhaitons pas que la structure du Secrétariat soit modifiée dans le sens de la proposition soviétique, qui prévoit à sa tête trois personnes — un représentant du bloc soviétique, un représentant du bloc occidental et un représentant des puissances dites neutres. Le Guatemala estime qu'en sa qualité d'organisme exécutif de l'Organisation, le Secrétariat doit pouvoir agir rapidement et efficacement, car il est appelé à intervenir dans des situations difficiles pour la paix du monde. Or, avec une structure collégiale, les décisions ne pourraient être prises qu'à l'unanimité, ce qui reviendrait à instituer un veto semblable à celui qui a si souvent empêché une action efficace du Conseil de sécurité.

218. Une fois encore devant cette assemblée, le Guatemala tient à réserver tous ses droits sur le territoire de Belize et à protester très énergiquement contre l'injustice qu'une nation grande et puissante, et qui est l'un des principaux Membres de cette organisation mondiale, commet aux dépens d'un autre pays, petit et faible, en occupant par la force et en violation des principes du droit international une grande partie de son territoire. Le Guatemala sollicite à nouveau l'appui moral et la coopération de l'Organisation pour la réparation de cette injustice, persuadé que l'un des buts fondamentaux des Nations Unies est d'éviter que les Etats grands et puissants ne privent de leurs droits par la force les Etats petits et faibles.

219. Le monde contemporain nous offre, dans certains domaines de l'activité humaine, un spectacle vraiment grandiose. Au cours du siècle actuel, l'effort scientifique et technique qui a permis à l'homme de dominer de plus en plus les forces de la nature montre bien que nous sommes au siècle de la science et de la technique. Mais, comme tous les Etats ne peuvent, pour des raisons évidentes, participer à cet effort dans la même mesure, il est devenu urgent d'établir une coopération internationale plus vaste et plus intense pour que tous les peuples puissent être également en mesure de progresser et d'élever leur niveau de vie, ce qui contribuera au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

220. Il faut donc se féliciter de l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question intitulée "Développement économique des pays sous-développés". Nous sommes persuadés qu'en prenant des mesures pour développer l'économie de ces pays, non seulement on assurera le bonheur de nombreux millions d'êtres humains, mais on contribuera en outre à résoudre bien des problèmes politiques qui sont la cause directe de frictions menaçant la paix et la sécurité internationales.

221. En ce qui concerne la coopération à cet égard, les républiques d'Amérique centrale ont entrepris un grand effort d'intégration de leurs économies. Aux anciens traités bilatéraux de libre-échange et d'intégration économique vient s'ajouter aujourd'hui un nouvel instrument international d'association économique signé par le Guatemala, le Salvador et le Honduras, qui prévoit la création d'un marché commun, d'une union douanière et d'un fonds de développement et d'assistance. En outre, plusieurs pays d'Amérique centrale, dont le Guatemala, ont déjà approuvé une

convention sur l'uniformisation des taxes à l'importation. Nous sommes persuadés qu'un appui financier fondé sur les principes de coopération que j'ai mentionnés plus haut contribuerait dans une large mesure à faire aboutir ces efforts et permettrait d'améliorer plus rapidement la situation dans cette région insuffisamment développée du continent.

222. Cet effort d'intégration économique des pays d'Amérique centrale est destiné, en dernière analyse, à permettre aux populations de ces pays de réaliser leur aspiration suprême: leur intégration politique. C'est à cette fin et dans l'esprit de la Charte de San Francisco qu'a été signée en 1951 la Charte de San Salvador, d'où est issu l'organisme régional appelé Organisation des Etats de l'Amérique centrale.

223. Le Guatemala a pensé qu'il serait bon de modifier la structure de cet organisme régional afin de le rendre plus efficace et mieux adapté aux objectifs qui lui ont été assignés. A cette fin, il a rédigé un nouvel instrument qui est actuellement soumis à l'examen des gouvernements des autres républiques sœurs d'Amérique centrale.

224. Pour terminer, permettez-moi d'exprimer, au nom du gouvernement et du peuple guatémaliens, les vœux les plus fervents pour le succès des travaux de cette quinzième session de l'Assemblée générale, travaux dont tirera profit, sans aucun doute, toute la communauté internationale.

M. Boland (Irlande) reprend la présidence.

225. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Les représentants des Etats-Unis, du Nicaragua et de Cuba ont demandé la parole pour faire usage de leur droit de réponse. En suivant l'ordre dans lequel ces demandes ont été reçues, je donne tout d'abord la parole au représentant des Etats-Unis.

226. **M. WADSWORTH** (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: J'ai demandé à faire usage du droit de réponse pour dire quelques mots au sujet de la déclaration qu'a faite ici même, hier après-midi et hier soir, le Premier Ministre de Cuba.

227. Cette intervention, on le sait, a consisté surtout en accusations portées contre les Etats-Unis. Bien que ces accusations aient le caractère de provocations, nous n'avons pas l'intention de répondre dans le même esprit, mais sur le ton calme et constructif qu'a employé M. Lodge au Conseil de sécurité, lorsqu'il est intervenu sur le même sujet, et auquel cette Assemblée a droit.

228. Une telle attitude est d'autant plus indiquée lorsqu'il s'agit d'une république sœur et voisine comme la République de Cuba, avec laquelle nous avons toujours eu jusqu'ici des liens d'amitié si intimes et si forts. Les relations entre les gouvernements et les peuples de Cuba et des Etats-Unis avaient été amicales, cordiales et étroites; quand le gouvernement actuel de Cuba prit le pouvoir, tout le peuple américain éprouvait beaucoup de sympathie pour les objectifs et idéaux — et notamment l'idée de la réforme agraire — que professait le nouveau gouvernement; les Etats-Unis ont reconnu sans délai ce nouveau gouvernement.

229. Je n'entreprendrai pas de réfuter ici les nombreuses accusations qui ont été portées contre nous hier. Les Etats-Unis ont déjà répondu à la plupart de ces accusations (qui ne sont d'ailleurs pas nouvelles)

aussi bien au Conseil de sécurité que devant l'Organisation des Etats américains, et ces deux organismes les ont rejetées. Toutefois, pour que les nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies et ceux qui n'étaient pas présents soient en possession des faits exacts, la délégation des Etats-Unis fera distribuer dans les jours qui viennent un document qui traitera en grand détail des questions dont il s'agit.

230. Je n'ajouterai qu'un mot pour le moment. Les Etats-Unis n'ont pas cessé de faire preuve d'une attitude constructive à l'égard des doléances du Gouvernement de Cuba. Au cours du mois écoulé, ils ont insisté pour qu'il soit fait appel à la commission *ad hoc* créée par l'Organisation des Etats américains et chargée d'établir les faits et de prêter ses bons offices. Cette commission a été constituée à la septième réunion de consultation des ministres des relations extérieures des républiques américaines qui s'est tenue en août dernier à San José (Costa Rica).

231. Comme nous l'avons déjà dit, l'histoire de nos relations avec Cuba ne contient rien que nous cherchions à cacher. Nous sommes prêts à collaborer avec la commission dont je viens de parler et nous avons insisté auprès de Cuba pour que cet Etat fasse de même. Jusqu'à présent, Cuba n'a tenu aucun compte des efforts faits par l'Organisation des Etats américains pour régler la question. Les Etats-Unis continuent à croire, cependant, que le peuple cubain et le peuple américain, malgré les attaques qui visent à les diviser, resteront amis et conserveront des sentiments d'estime et de respect mutuels, liés comme ils le sont par une communauté d'idéaux et d'aspirations, aussi bien que par l'histoire, la géographie et le souci du bien-être matériel.

232. **M. DEBAYLE** (Nicaragua) [traduit de l'espagnol]: Je viens ici exercer mon droit de réponse en raison de l'allusion que le Premier Ministre de Cuba a faite à mon pays et à mon gouvernement dans sa déclaration d'hier après-midi. Le Premier Ministre de Cuba a dit: "Au Nicaragua, il ne s'agit plus d'un régime de force, mais d'une monarchie constitutionnelle presque semblable à celle de l'Angleterre, où le pouvoir se transmet des parents aux enfants." [872ème séance, par. 73.]

233. Je suis heureux de constater que le Premier Ministre de Cuba a reconnu lui-même qu'il n'y a pas, au Nicaragua, de gouvernement s'appuyant sur la force, ce qui est la vérité. Quant à l'assertion selon laquelle il s'agirait d'une monarchie constitutionnelle héréditaire analogue à celle du Royaume-Uni, qu'il me soit permis de ne pas être d'accord avec le Premier Ministre de Cuba et de donner à l'Assemblée quelques détails sur la question.

234. Il existe au Nicaragua, depuis son accession à l'indépendance en 1821, deux partis politiques qui, au cours de l'histoire, ont exercé tour à tour le pouvoir: le parti libéral et le parti conservateur. Aux dernières élections, il y a trois ans, les candidats à la présidence à la république étaient M. Edmundo Amador, du parti conservateur, et M. Luis A. Somoza, du parti libéral. M. Somoza a été élu à une écrasante majorité, car un grand nombre de femmes, qui exerçaient le droit de vote pour la première fois, s'étaient prononcées en sa faveur. Conformément à la Constitution, le candidat conservateur, qui avait été battu aux élections, exerce actuellement les fonctions de sénateur de la République. En vertu de

notre Constitution également, les partis minoritaires ont le droit d'être représentés dans les divers organismes gouvernementaux. C'est ce qu'atteste la présence, dans notre délégation, d'un député conservateur, M. Agapito Fernández García.

235. S'inspirant des véritables principes de la démocratie, le président Somoza a, dès son accession au pouvoir, présenté au Congrès national un projet d'amendement à la Constitution ayant pour objet d'interdire définitivement la réélection à la présidence et d'empêcher même de se présenter aux élections tout parent ou allié du Président, jusqu'au quatrième degré. Dûment ratifiée par le Congrès national, cette disposition est maintenant loi constitutionnelle de la République.

236. Toujours soucieux de la démocratisation du pays et du respect des droits du peuple, le Gouvernement libéral du Nicaragua assure la liberté absolue de la presse, ce que reconnaissent jusqu'à nos propres adversaires, et l'opposition s'y exprime aussi librement que dans ce temple de la paix. Mieux encore, le Nicaragua, désireux de renforcer la démocratie représentative, a proposé, à la Conférence des ministres des relations extérieures tenue au Chili, que des observateurs de l'Organisation des Etats américains viennent constater la justice, l'honnêteté et la liberté des prochaines élections présidentielles.

237. Pour terminer, j'ajoute qu'au Nicaragua les travailleurs sont pleinement protégés par des lois sociales, notamment par le Code du travail, et que fonctionne un système de sécurité sociale qui assure la protection médicale des travailleurs du pays, de la maternité, jusqu'à la vieillesse et au décès.

238. Aux termes d'une étude minutieuse et réaliste, le Congrès national se trouve actuellement saisi d'un projet de loi de réforme agraire.

239. Les problèmes politiques, économiques et sociaux du Nicaragua relèvent exclusivement du peuple de ce pays et seuls les Nicaraguayens sont appelés à les résoudre.

240. Nous suivons avec intérêt le progrès politique des peuples frères de notre continent dans un esprit de cordialité fraternelle, mais, soucieux de les respecter, nous nous conformons au principe de non-ingérence dans les affaires des autres pays.

241. M. BISBE ALBERNI (Cuba) [traduit de l'espagnol]: J'ai demandé la parole, dans l'exercice de mon droit de réponse, pour réfuter certaines affirmations formulées au sujet de l'intervention de notre Premier Ministre, Fidel Castro, à la séance d'hier.

242. Le représentant du Paraguay a relevé le qualificatif de "tyrannique" que notre Premier Ministre avait appliqué au régime de force du Paraguay. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans une longue discussion pour démontrer ce caractère du régime politique du Paraguay; mais j'ai écouté avec une ironie non dissimulée le tableau que le représentant paraguayen nous a brossé d'un Paraguay qui, à mon avis, n'existe pas actuellement, car le terme "démocratique" ne convient pas au Paraguay de Stroessner; celui-ci se prête mieux à la comparaison avec le Paraguay lugubre de Francia dont parlait notre compatriote José Martí.

243. Les peuples d'Amérique et de tous les pays du monde qui sont représentés à cette assemblée savent bien que le tableau angélique que l'on a fait ici du Paraguay de Stroessner diffère de la réalité. Sur le Paraguay contemporain, il n'existe qu'une seule opinion, c'est l'opinion américaine qui se reflète dans l'opinion mondiale, et il est très difficile de cacher ou de déformer la vérité. C'est faire preuve d'une ironie sanglante que de parler de la démocratie paraguayenne. Démocratie? Comment pourrait-on donner ce nom à un régime fondé sur la force qui accumule jour après jour des crimes, des tortures et des violations des droits de l'homme bien connus de tous les peuples d'Amérique et du monde?

244. Le tableau que l'on veut nous présenter d'un régime nicaraguayen démocratique est, lui aussi, puéril. Au Nicaragua, il y a une dictature dynastique puisque au premier des Somoza a succédé maintenant un autre Somoza. Telle est la situation dans ce pays. Il convient toutefois de souligner que ces dictatures — les dictatures latino-américaines en général — sont dues à la complaisance manifestée à leur égard par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Le Premier Ministre de Cuba, M. Castro, a fort justement affirmé hier que les dirigeants d'Amérique du Nord préfèrent s'appuyer sur les dictatures d'Amérique latine, car c'est ce qui convient le mieux à la défense de leurs intérêts monopolistes et à l'exploitation des peuples de nos pays sous-développés.

245. Comme je l'ai déjà dit, cependant, le principal objet de mon intervention n'est pas de démontrer devant cette assemblée, à qui les problèmes d'Amérique latine et du monde sont familiers, qu'il y a une dictature au Paraguay et qu'il y a une dictature au Nicaragua, et je mentionne ces deux cas parce que ce sont les représentants de ces dictatures qui ont pris la parole pour nous répondre. Si j'ai demandé à venir à cette tribune, c'est surtout pour réfuter catégoriquement une affirmation absolument fautive qui vient d'être faite au cours de la présente séance.

246. On a dit — et c'est le représentant du Guatemala qui l'a dit — que 2.000 soldats s'entraînaient dans la province de Camagüey pour envahir le Guatemala. Jusqu'à quand va-t-on essayer de nous tromper avec cette histoire forgée de toutes pièces? Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a dit et répété qu'il est inébranlablement fidèle au principe de la non-intervention. Si le grand danger que court actuellement Cuba est celui d'une intervention éventuelle, il serait absurde que notre pays essaie d'intervenir dans les affaires d'un autre. En outre, nous sommes des défenseurs ardents et convaincus du principe de la non-intervention. Que le représentant du Guatemala se rassure: il n'y a pas, au Camagüey, 2.000 soldats qui s'entraînent pour envahir son pays.

247. De plus, nous croyons et n'avons cessé de répéter que les révolutions ne s'exportent pas. Il appartient au peuple paraguayen de résoudre le problème de la dictature qui sévit au Paraguay et au peuple nicaraguayen de résoudre celui de la dictature qui sévit au Nicaragua. Il en est de même pour les autres peuples d'Amérique qui sont soumis à un régime tyrannique. C'est à eux qu'il appartient de résoudre la question, de l'intérieur, compte tenu de leur situation particulière et avec leurs propres forces.

248. Ce qu'exporte Cuba, en revanche, c'est son exemple. C'est l'exemple d'un groupe d'hommes aux prises avec une dictature puissante qui disposait d'une armée très bien équipée et à qui les représentants du Gouvernement des Etats-Unis fournissaient les armes nécessaires. L'entreprise semblait être un rêve, une chimère.

249. Il est vrai, absolument vrai, que Castro s'est trouvé seul avec 12 hommes dans la sierra Maestra. Les experts dirent alors qu'il était impossible qu'ils puissent vaincre une armée. Mais ce groupe d'hommes s'est accru. Pourquoi? Parce qu'il avait l'appui d'un peuple. Ce ne sont pas seulement les 12 hommes réunis au début autour de Castro dans la sierra Maestra qui ont renversé la puissante dictature de Batista. S'ils n'avaient pu compter sur l'appui du peuple cubain, cette victoire eût été impossible.

250. C'est pourquoi je dis que nous exportons notre exemple, celui d'un peuple héroïque qui a su faire tous les sacrifices nécessaires pour renverser la dictature de Batista.

251. Telle est la réalité et tel est le point sur lequel nous devons insister: les révolutions ne s'exportent pas; c'est aux peuples eux-mêmes qu'il appartient de les faire. Toutefois, nous donnons effectivement un exemple à tous les peuples d'Amérique latine. C'est ce qui chagrine le Gouvernement des Etats-Unis, qui est resté aveugle aux réalités de l'Amérique parce qu'il a appuyé les dictatures et qu'il veut se flatter de représenter devant le monde l'esprit démocratique. On ne peut appuyer les dictatures en Amérique et représenter la démocratie; on ne peut non plus pactiser avec le régime de Franco en Europe et représenter la démocratie devant le monde.

252. Telles sont les contradictions qui existent et dont il faut tenir compte. Nous exportons notre exemple de lutte. Nous exportons notre exemple de sacrifice. La révolution cubaine agit actuellement comme un stimulant sur l'esprit des peuples d'Amérique. Je pense à Socrate que l'on comparait à un taon poursuivant les citoyens pour les réveiller et les stimuler. Tel est le rôle de la révolution cubaine: elle réveille les peuples d'Amérique, elle stimule la conscience de l'Amérique et c'est ce qui inquiète certains. Si les Etats-Unis veulent détruire la révolution cubaine, ce n'est pas à

cause d'une position idéologique déterminée, très bien définie hier, mais parce qu'elle touche les intérêts américains et prépare tous nos peuples à la lutte. Le premier ministre Castro a clairement affirmé hier que les principes de la Déclaration de La Havane résument l'objectif idéologique de la révolution cubaine.

253. Cependant, on a voulu dès le début nous attribuer l'étiquette communiste. Comme nul ne l'ignore, chaque fois qu'un peuple lutte pour obtenir des réformes sociales, les représentants et les défenseurs du statu quo proclament aussitôt: "Ce sont des communistes; ils ouvrent une voie au communisme." Cette attitude ne trompe plus personne, ni en Amérique, ni en Afrique, ni ailleurs.

254. C'est cette question que je tenais à bien préciser en répondant à l'intervention du représentant du Guatemala. Que l'on ne dise pas que Cuba veut exporter sa révolution ou projette de préparer ou d'envoyer des expéditions pour envahir d'autres pays de notre continent. Nous n'avons rien à voir avec cela. Aucun pays de notre Amérique n'a à redouter pareilles invasions. Cuba fait sa révolution et travaille à sa propre transformation. Que son exemple exerce une influence, c'est une autre question; nous ne pouvons l'éviter.

255. Quant à la réponse du représentant des Etats-Unis et au document de son pays sur l'affaire cubaine qu'il a annoncé, je me contenterai d'affirmer que je fais mienne chacune des paroles prononcées par le Premier Ministre, Fidel Castro, dans son réquisitoire impressionnant contre les Etats-Unis. Ces paroles sont notre meilleur document sur les actes d'agression injustifiés du Gouvernement des Etats-Unis contre notre pays.

256. Je termine ici mon intervention, mais je tiens à annoncer que, bien qu'elle ait abordé aujourd'hui des exemples isolés, la délégation cubaine se réserve le droit de préparer une réponse détaillée à toutes les critiques qui pourront être formulées et à toutes les attaques qui pourront être lancées au cours de la discussion générale, afin de répondre point par point à ceux qui contestent les affirmations du Premier Ministre, Fidel Castro.

La séance est levée à 19 heures.